

TERRES ET SEIGNEURS EN DONZIAIS



Tympan de Donzy-le-Pré – Sceau de Mahaut de Courtenay

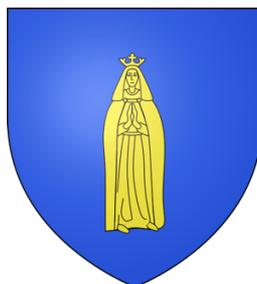


MONASTÈRES

ABBAYE / PRIEURÉ DE CESSY (OU SAISSY)

(SAINT-GERMAIN D'AUXERRE)

(CESSY-LES-BOIS)





Cessy-les-Bois (photo D.C.)

La petite abbaye de Cessy, ensuite simple prieuré dédié à Saint Baudèle de Nîmes, dont il abritait des reliques, est un exemple de communauté monastique rurale attestée dès la fin du VI^{ème} siècle. D'abord autonome, l'abbaye passe sous la dépendance de Saint Germain d'Auxerre à l'issue d'une donation effectuée dans le premier quart du VII^{ème} siècle. Mais cette dépendance, qui ne paraît pas avoir été une soumission exclusive, laisse peu de trace dans la documentation jusqu'au IX^{ème}¹.

L'époque carolingienne confirme ces liens par l'abbatit à Cessy du maître auxerrois Haymon, et ce malgré l'absence de l'abbaye dans les grandes chartes de confirmation. Le sanctuaire de Saint Baudèle reste aussi très proche de la hiérarchie séculière auxerroise : les évêques s'attachent à y développer le culte, à élever le prieuré au rang de nécropole épiscopale ou à le relever de la ruine.

Les désordres politiques que connaissait Auxerre à la fin du IX^{ème} siècle, nés de la dislocation des pouvoirs carolingiens, ainsi qu'aux attaques des normands, dont le prieuré fut directement victime, constituèrent un frein à une dépendance étroite de l'abbaye-mère. Cessy resta d'ailleurs désigné dans les sources comme une *abbaye* ou un *monastère*, pratique que l'on trouve plus tard chez les clunisiens. Plus étonnant est le titre d'*abbé* toujours porté par les responsables de Cessy, peut-être par égard à l'ancienneté et au rang tenu autrefois par cette fondation.

Détruit pendant les guerres de religion comme bien d'autres (1569), Cessy ne se releva jamais, et ses abbés commendataires ne furent plus que des seigneurs féodaux, jouissant du temporel. Ils étaient simultanément titulaires de Coche – ***voir cette notice*** – Vielmanay et Saint-Malo-en-Donzinois, comme en attestent des actes des XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

¹ Voir Annexe 1

I/Texte de Crosnier :

« A neuf kilomètres environ au levant de Donzy, dans la gracieuse vallée arrosée par la Talvanne et près de la source de cette petite rivière aux eaux si limpides, se trouve comme enchâssée une paroisse autour de sa coquette église du commencement du seizième siècle ; c'est Cessy-les-Bois, ou plutôt Saissy-les-Bois, qui rappellerait mieux son origine, Saxiacense monasterium, monastère placé au milieu des rochers.

En arrivant dans ce modeste bourg entouré de collines qui l'encadrent, on aurait peine à se persuader que cette localité a joué un rôle important dans l'histoire de notre contrée. S'il faut s'en rapporter à l'auteur de la **Notice des monastères du diocèse d'Auxerre** cette terre aurait été donnée primitivement à l'évêque d'Auxerre par Ingonde, première femme de Clotaire Ier, à condition qu'à sa mort elle ferait retour à l'abbaye de Saint-Germain.

Dès l'année 596 il est fait mention de ce monastère dans les statuts de saint Aunaire, évêque d'Auxerre, et plus tard, vers 691, dans les statuts de saint Tétrice, un de ses successeurs.

Déjà important par ses relations avec l'église cathédrale, Saissy le devint encore plus au siècle suivant quand, fuyant devant les barbares qui ravageaient le midi de la France, saint Romule, après avoir enfoui les restes précieux de saint Baudèle, pour les soustraire à leurs profanations, partit avec ses religieux et vint chercher un refuge au centre de la France, portant avec eux des reliques de leur saint patron.

Ils se fixèrent quelque temps à Beaune, au diocèse de Dijon, où ils construisirent une église dans laquelle ils déposèrent une portion des reliques qu'ils possédaient ; puis ils s'éloignèrent de ce lieu, ne le considérant pas sans doute propre à l'établissement d'un monastère. Ils se dirigèrent vers Saissy. Se fit-il alors une fusion entre les religieux placés précédemment dans ce lieu, sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Germain, et les quatre-vingts moines qui accompagnaient saint Romule, ou bien le premier monastère avait-il cessé d'exister ? Les chroniques locales se taisent sur ce point.

Quoi qu'il en soit, les religieux, sous la direction de leur saint abbé, mirent la main à l'œuvre et commencèrent une magnifique église en l'honneur de saint Baudèle. C'était vers 678.

Saint Romule mourut avant d'avoir complété son oeuvre ; Odon et Waloo, ses successeurs, y mirent la dernière main. En 878, l'église construite par saint Romule s'écroulait. L'abbé Trudgaud, qui gouvernait alors le monastère de Saissy, entreprit de reconstruire l'église sur une plus grande échelle et d'une manière plus solide. Il fut heureux dans son entreprise, et saint Baudèle protégeait les travailleurs d'une manière visible ; car, dans le cours des travaux, plusieurs tombèrent du sommet de l'édifice sans éprouver le moindre mal dans leur chute.

Quand la basilique fut terminée, on venait de loin en admirer les gracieuses proportions. Parmi les personnes illustres qui visitèrent le monastère de Saissy, on cite le trop fameux **Bernard, prince de Gothie et marquis de Nevers** ; il était accompagné de **Gausselin, son oncle, alors abbé de Saint-Germain-des-Prés et plus tard évêque de Paris**. Bernard s'était-il rendu à Saissy pour satisfaire sa curiosité, ou ne voulait-il pas essayer par de pieux pèlerinages de calmer les remords de sa conscience ? Son glaive était encore teint du sang de sainte Solange qui avait refusé de consentir à ses infâmes désirs, et l'excommunication prononcée contre lui par les Pères du Concile de Troyes pesait de tout son poids sur sa tête.

Avant de quitter l'abbaye, il demanda aux moines s'ils n'auraient pas quelque supplique à lui adresser, « aucune, répondirent-ils tous de concert ; nous n'avons qu'un seul désir : c'est de

posséder au milieu de nous le corps de notre saint patron qui se trouve dans vos Etats » Bernard promit que leur désir serait satisfait.

Il partit pour Nîmes accompagné de deux religieux délégués par l'abbé Trudgaud ; et bientôt les religieux se remirent en route pour venir rejoindre leurs frères, apportant la plus grande partie des reliques de saint Baudèle. Le voyage fut heureux. Après avoir traversé une partie de la Bourgogne, ils entrèrent dans le diocèse de Nevers ; ils s'y arrêtaient pour prendre un peu de repos dans un village nommé Viapiacuniy sans doute Guipy. Il faut croire qu'ils y demeurèrent quelque temps, puisqu'ils avaient obtenu d'Abbon, évêque de Nevers, l'autorisation d'y dresser une tente, autorisation qui n'eût pas été nécessaire s'il se fût agi d'une simple station passagère. Parmi les malades qui accoururent à ce village pour vénérer les saintes reliques et obtenir leur guérison se trouvait un nommé Bernoardus, depuis longtemps affaibli par les fièvres ; il éprouva immédiatement l'effet de la protection de saint Baudèle et fut délivré de sa maladie.

Le bienheureux Wibaud, évêque d'Auxerre, avait voulu se rendre à Saissy pour la réception des saintes reliques. Dans cette circonstance, il donna le voile des vierges à une jeune fille aveugle. Pleine de confiance en la protection du saint martyr, elle se fit conduire auprès du corps de saint Baudèle et fut guérie par son seul attouchement.

Au commencement du dixième siècle, les Normands se répandirent dans l'Auxerrois et le Donziais, pillant et incendiant tout le pays. Saint Gérard, évêque d'Auxerre, qui joignait à la piété du pontife la bravoure du soldat, leva des troupes, marcha à leur rencontre, leur livra bataille et mit leur armée en déroute. Il les battit de nouveau sous les murs de Chartres. Cependant ils continuèrent à dévaster l'Auxerrois ; vers 912 ils s'avancèrent jusqu'à Saissy, où ils pillèrent et incendièrent l'église de Saint-Baudèle.

Déjà ils s'en retournaient chargés de butin quand saint Gérard se mit à leur poursuite avec Richard-le-Justicier, duc de Bourgogne. Le prélat prit les devants par des chemins détournés pour leur couper le passage ; quoiqu'il n'eût avec lui qu'un petit nombre d'hommes, sa vue seule rappela aux barbares leurs récentes défaites et suffit pour les mettre en déroute. Depuis cette époque ils n'osèrent plus se livrer à leurs brigandages, dont le dernier acte dans le diocèse fut la ruine du monastère de saint Baudèle.

Huit ans plus tard, en 920, Gaudry, évêque d'Auxerre, rétablit à ses dépens ce monastère. Il donna une châsse couverte d'argent doré, dans laquelle il renferma les reliques de saint Baudèle, qui avaient probablement été enlevées aux Normands lors de leur dernière défaite ; peut-être avaient-elles été soustraites au pillage et cachées par les religieux.

Outre la châsse dont nous venons de parler, Gaudry donna encore au monastère de Saissy une grande croix d'argent confectionnée sur le modèle de celle de sa cathédrale.

Il alla aussi déposer lui-même sur l'autel deux magnifiques parements, un calice d'argent avec sa patène, une aube de couleurs variées et une chasuble bleue avec l'amict et la ceinture ornée de glands d'or.

Il avait pris en affection les moines de Saissy ; de temps à autre il leur envoyait des provisions, et il était heureux quand il pouvait venir au milieu d'eux et leur adresser quelques paroles d'encouragement et d'édification.

Ce monastère tomba depuis au pouvoir des seigneurs laïques ; ce ne fut qu'en 1030 que Hugues de Châlon le fit rendre à l'abbaye de Saint-Germain ; Heldric, qui en était abbé, l'y réunit avec le simple titre de prieuré.

Geoffroy, deuxième du nom, baron de Donzy, s'en empara de nouveau ; mais Bozon, abbé de Saint-Germain, et Geoffroy de Champallement, évêque d'Auxerre, eurent recours au roi Philippe Ier, et le firent restituer ; il en conserva seulement la garde spéciale, qui resta à ses successeurs pendant plus de trois cents ans. Cette restitution eut lieu en 1063.

Puisque le prieuré de Saissy-les-Bois était une dépendance de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, il est inutile de faire remarquer qu'il était occupé par des Bénédictins ; au quinzième siècle il n'y avait plus que huit religieux.

En 1569, à l'époque de la prise de Donzy, il fut entièrement détruit par les protestants ; l'église seule, qui venait d'être reconstruite, fut épargnée on ne sait comment. Elle avait été consacrée par Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, et placée sous le vocable de saint Christophe.

Depuis les désastres de 1569, elle cessa d'être église conventuelle, et jusqu'à la Révolution le prieuré ne fut plus qu'un simple bénéfice. Le dernier prieur bénéficiaire fut un sieur de Forget.

Le célèbre docteur de Sorbonne, Edmond Richer et le poète Carpentier de Marigny ont été prieurs de Saissy. »

Dates de la vie du Monastère (source : site Cahiers du Val de Bargis)

1685, Cessy-les-Bois :

Cette année-là, l'évêque d'Auxerre visite une partie des paroisses de son diocèse, s'y arrêtant quelques heures, dressant, au terme de sa visite, un procès-verbal de ses constatations et édictant ensuite un certain nombre d'ordonnances pour remédier aux désordres constatés.

*Ce 30 août 1685, après avoir inspecté l'église paroissiale de Cessy, il se rend **dans la chapelle du prieuré, attenante à l'église du village**. Le bâtiment semble en assez bon état, même s'il y pleut par endroits, et l'on y dit régulièrement la messe depuis une quinzaine d'années. Quant au **revenu du prieuré, dont le prieur est également le seigneur de Cessy, Saint-Malo, Vielmanay et autres lieux**, il est bon an mal an d'environ **1500 livres**.*

***Détruite en 1778, la chapelle est un vestige de l'ancien prieuré. Celui-ci fut lui-même détruit en 1569, pendant les guerres de Religion, par une troupe menée par... son prieur, passé dans le camp adverse !** En tout cas, l'existence de cette chapelle, et son emplacement, renforcent la thèse selon laquelle le prieuré bénédictin de Cessy se trouvait en plein bourg, dans l'alignement du "colombier des Moines". A tort ou à raison, on ne peut s'empêcher de penser que quelques coups de pioche judicieux permettraient d'y voir plus clair !*

« De là nous nous sommes transportez dans la chapelle du prieuré dud[it] Cessy qui est attenant l'eglise paroissiale accompagnez comme dessus où estant nous avons remarquez que lad[ite] chapelle est bien pavée, que la couverture est de thuilles et qu'elle est ceintrée par dedans avec des douves ; il y manque quelques thuilles ce qui fait qu'il pleut dans lad[ite] chapelle à quelques endroits ; l'autel est en bon estat ; il y a un marbre consacré assez beau et pour retable un grand tableau dans lequel est représenté le martire de s[ain]t qui est le patron dud[it] prieuré ; la croix et chandeliers sont d'esbene et le parement ou devant d'autel de cuir doré ; il n'est pas adossé à la muraille mais l'on passe tout autour.

Nous ont dit ensuite led[it] s[ieu]r curé et les ha[bit]ans que le titre est prieuré et que le titulaire est le s[ieu]r abbé de Vieuxbourg aagé de 18 à 20 ans estudiant en Sorbonne, que la nomination appartient à M. l'abbé de St Germain d'Auxerre, que le revenu est d'environ 1400 à 1500 L. ; et le nommé Louis Dupuys, nottaire dud[it] lieu estant survenu il nous a dit qu'il a esté cy devant fermier dud[it] prieuré que son bail n'est finy que depuis un an et demy et que pandant qu'il l'a esté le revenu de Cessy et celuy de St Malo qui sont unis estoit de 1200L. concistant en censes, rentes, bourdelages, usages, dixmes et deux domaines icy ; plus il y avoit de Vielmanay 600 L. ; sur quoy il paioit 120 L. de decimes, i.e. 109 L. pour le prieuré de Cessy et le surplus pour la cure de St Malo ; plus il paioit 200 L. de pension au curé de St Malo, trois septiers de froment, deux de seigle et cinq d'avoine, 26 L. au s[ieu]r curé de Cessy pour les deux messes, entretenir le luminaire qui est d'environ trois ou quatre livres par an ; payoit 28 L. de patronage à M. l'abbé de St Germain d'Auxerre et 20 L. de gages d'officiers de justice mais qu'à present qu'on ne veut plus rendre de la ferme generale dud[it] prieuré que 900 L. et 500 L. de Vielmanay. L'on ne scay aucunes charges mais le s[ieu]r curé de Cessy dit deux messes toutes les semaines. L'ordonnance de nostre predecesseur porte qu'il y sera entretenu un prestre sur les lieux pour dire une messe tous les jours mais led[it] Dupuys et les autres nous ont dit qu'ils ne scavent point qu'il y ait d'obligation d'aillieurs de le faire l'on a esté long temps sans y dire la messe. Il n'y a que depuis 15 ou 16 ans que le s[ieu]r curé y en dit.

La chapelle ferme à clef ; c'est led[it] s[ieu]r curé qui la garde chez luy. Led[it] s[ieu]r présenté aux cures de Cessy, de St Malo et Vielmanay, qui est tout ce que nous avons put apprendre dud[it] prieuré ; ainsy nous avons fini nostre visite les jour, mois et an que dessus et nous nous sommes retirez. ». Par Monseigneur Gourret

Cessy-les-Bois, 1731 :

Visite du prieuré par le grand prieur de l'abbaye St-Germain d'Auxerre, dont le prieuré de Cessy est une très ancienne dépendance. Le bâti semble en bon état : la chapelle Saint-Baudèle, récemment rénovée, comme le colombier et les trois métairies exploitées au profit de la seigneurie. Les visiteurs mentionnent quelques vestiges, qu'ils identifient comme étant ceux de l'ancienne maison prieurale.

Pour ce qui est du mobilier liturgique, l'état des lieux est assez vite dressé : deux chasubles, une vieille et une neuve, fort propre, un missel "assez bon", une aube et un calice d'argent avec sa patène. Le tout est conservé non dans la chapelle mais dans l'église paroissiale adjacente.

Ni le seigneur-prieur de Cessy ni son fermier ne se sont déplacés pour accueillir les visiteurs. C'est que ceux-ci semblent surtout venus réclamer le paiement de quelques arriérés... Le grand prieur effectue donc sa visite en compagnie du curé de la paroisse et d'un témoin.

« Au nom du père du fils et du s[ain]t esprit l'an de Jesus Christ mil sept cent trente un le neuf avril nous dom Leonard Le Texier prestre religieux et grand prieur de l'abaie de St Germain d'Auxerre, ordre de St Benoist, congregation de St Maur assisté de dom Jean Baptiste Rigollier prestre et religieux profes de ladite abaie et notre secretaire en cette partie procedants à la visite des prieurés dependans de la dite abaie en vertu de certain arrest du grand conseil en datte du sept mars mil sept cent dix neuf nous nous sommes transportés au prieuré de Cessy les Bois, diocese d'Auxerre ; etans entrés en la chapelle du dit prieuré dedié à St-Baudelle ou apres avoir fait nos prieres nous avons trouvé deux chasubles une vieille et une neuve fort propre donné depuis peu par Mr Langlois titulaire du dit prieuré que Mr le curé nous a dit etre comune pour l'eglise de la paroisse et du prieuré, un missel assez bon, une aube, et un calice d'argent avec la pateine, le tout conservé dans l'eglise de la paroisse ; les reparations de la dite chapelle on été faites depuis peu et est en bon etat ; nous avons vû quelques vestiges de la maison prieurale au bout desquels est un colombier bien réparé et en bon etat ; nous avons été informé que trois metairies, qui dependent du dit prieuré sont en bon etat ; et n'ayant trouvé le s[ieu]r prieur titulaire ny aucun fermier ni adjudicataire des biens du dit prieuré la visite faite en presence de Monsieur Guillaume Ferey pretre curé du dit lieu et d'un nommé Alexis Renaudot menuisier demurant au dit lieu nous avons ordonné et ordonons que le dit s[ieu]r prieur titulaire reconoitra et payra la redevance et rente de vingt huit livres quatre sols par chacun an envers l'abaie de St Germain d'Auxerre par forme de patronage meme les arerages dus et echus ; en foy de quoy nous avons fait dresser notre proces verbal que nous avons signé et fait contresigner par notre secretaire en presence de Mr Guillaume Ferey prestre et curé du dit lieu et d'Alexis Renaudot susdits temoins trouvés au dit prieuré (+ : les jour et an que dessus et laissé copie du present original au dit s[ieu]r Ferey à defaut de fermier) ; nous nous sommes taxés pour notre transport et droit de visite à la somme de trente livres aux protestations que cela ne puisse nuire ny preiudicier aux arerages echus tant de la rente ou patronage cy dessus que des taxes des presentes visites. »

Cessy-les-Bois, 1781 :

Visite du cimetière, que le curé et les habitants viennent d'agrandir avec la destruction de la chapelle Saint-Baudèle. Entourant l'église, délimité par un mur et équipé de grilles aux entrées (pour éviter la divagation des animaux), celui-ci correspond parfaitement aux attentes de l'évêque d'Auxerre. En son centre s'élève une belle et grande croix de fer.

« Ce jourd'huy mercredi vingt cinq juillet mil sept cent quatre vingt un, nous Jean Baptiste Gridaine curé de Menestreau et archiprêtre de Varzy certifions que pour l'exécution de la commission à nous adressée par monseigneur l'evêque d'Auxerre, en datte du vingt novembre mil sept cent soixante et dix huit, signée J.B. evêque d'Auxerre, plus bas par monseigneur du Plessis et scellée du sceau des armes de mon dit seigneur, la ditte commission que nous avons accepté et acceptons, tendante à ce que procès verbal fut par nous dressé de l'état d'un cimetiere que monsieur le curé et les habitants de Saissy les Bois viennent de faire construire, ainsy que de la décence, convenance et sureté du dit cimetiere pour les inhumations de la ditte paroisse ; nous etant transportés à Saissy les Bois, nous avons trouvé un terrain de longueur et largeur suffisantes pour les inhumations, entouré de murs à pierre sèche de la hauteur de quatre pieds, dans le millieu duquel il y a une belle et grande croix de fer ; les entrées du dit terrain sont garnis de grilles de fer ; nous l'avons examiné et nous l'avons trouvé très propre à sa destination, soit pour sa décence, sa convenance et sa sureté.

Fait par nous commissaire les jour et an que dessus. » J.B. Gridaine archiprêtre de Varzy et curé de Menestreau

III/ PRIEURS COMMENDATAIRES

1/ 1570 - Jean de MARAFIN



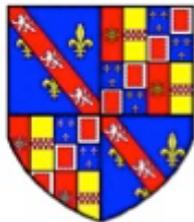
En Berry et Nivernais : « de gueules, à la bande d'or chargée en chef d'un croissant de sables, à six étoiles d'or en orle »

(Fils de Jean ou Louis Eyr, sgr de Vieux-Moulin – **voir cette notice** -, Garchy, Puisac, Nancy, Neuville et Rue-des-Fourneaux ; 1515 : officier de l'hôtel de Françoise d'Albret, ctesse de Nevers et d' Aimée de Fontenay)

2/ 1602 – Louis de CLEVES (+1609)

Bâtard de Clèves, Abbé de Bourras (1562-1605), Abbé de Toussaints de Châlons-sur-Marne (1574, résigne en 02/1601), moine du Prieuré de La Charité (1595-1605), Cessy, Saint-Malo et Bonny-sur-Loire, Evêque de Béthléem-Clamecy (par bulle du pape Paul V en 08/1605, siège vacant par le décès de Philibert de Beaujeu ; sacré à Paris le 12/03/1606)

(Fils de François de Clèves, abbé du Tréport et d'Antoinette du Bouchet)



« Ecartelé: aux 1 et 4, d'azur, à trois fleurs de lys d'or, à la bande de gueules, chargée de trois lionceaux d'argent, brochant sur le tout (qui est Bourbon-Vendôme); aux 2 et 3, contrécartelé, au 1 et 4, parti de gueules, au ray d'escarboucle, pommeté et fleurdelysé d'or de huit pièces, enté en cœur d'argent, à l'escarboucle de sinople (qui est de Clèves) et d'or, à la fasce échiquetée d'argent et de gueules de trois tires (qui est La Mark); et aux 2 et 3, écartelé d'azur, à trois fleurs de lys d'or, et de gueules à la bordure engrêlée d'argent (qui est d'Albret-Orval) ».

3/ Jean II de CLEVES

Clerc du diocèse de Paris (1601), Conseiller et Aumônier du Roi, Abbé de Toussaints (diocèse de Châlons), sur résignation de son oncle Louis, par bulle du pape Clément VII de 02/1601), Prieur de La Charité (par bulle en 1605, sur résignation du même), Evêque de Bethléem (1611), prieur de Cessy²

2 1602, Cessy-les-Bois : Bail de la dîme d'un hameau de Marcy, Coeurs, appartenant pour un tiers au prieur de Cessy, moyennant 22 bichets de céréales par an (blé, orge, avoine) : « Le vingt quatriesme jour de novembre l'an mil six cent deux avant midy personnellement estably reverend pere en Dieu **messire Jehan de Cleves conseiller et aulmosnier du Roy prieur et seigneur de Cessy les Boys**, de Coches et Vielmanny lequel de son bon gré a confessé av[oir] baillé et delaissé à tiltre d'accensse pour le temps et terme de cinq année et cinq despouilles prochaines venant consecutives l'une l'au[tre] sans interval de temps à commencer ce jour d'huy et finissant à pareille et semblable j[ou]r apres lesdictes cinq années et despouilles finies et revollues à Clementz Maulgroin manœuvre, Toussaint Regnault et Jehan Desreault tous manœuvres demourantz à Coeur parroisse de Marcy presentz &c. C'est assavoir le disme de bled audict sieur appartenant à cause de sondict prieuré de Cessy appellé le disme de Cessy qui se rend par chascung an en la parroisse de Coeur partant par indivis avecq les seigneurs de Mannet et de Pille ausquelz appartient les deux tiers sans aucune chose en reserver ny retenir po[u]r et moyennant la quantité de vingt deux bichets de bled par tiers ; scavoir froment orge et avoillne bon bled de disme bien vanné et netoïé mesure dudict Coeur par chascung an et le tout à la maniere acoustumée rendu et conduict par chascung an par lesdictz preneurs au lieu de Champlemis le jour et feste Saint Martin d'hiver ; le premier terme et payem[ent] commençant audict jour et feste prochain venant et d'illec continuer &c. Car ainsy & promettant garentyr &c voullant & obligeant &c lesd[its] preneurs corps et biens &c. l'un d'eux &c noms &c et ung chascun d'eux seul et pour le tout renonçant &c fait et passé au bourg dudict Dompierre en l'hostel de maistre Jeh[an] Pannetyer l'ung des notaires soubsignés soubz le scel du bailliage de La Charité ; present Nicolas Chaboureau thailleur d'abit et maistre Jeh[an] Pannetyer le jeune procureur et praticien dem[eurant] audict Dompierre tesmoingts et de nous notaires soubsignés et ont lesdictz preneurs dict ne scavoir signer ; ainsy signé en la minutte originalle des pre[sen]tes : Jeh[an] de Cleves sieur prieur de Cessy, Pannetyer et Charbonneau tesmoingts à ce requis et appellés, Diligent et Pannetyer, notaires soubzsignés.

4/ Edmond RICHER (1560-1631)

Théologien gallican français, Richer vint achever ses études dans la capitale où il passa sa licence au collège du Cardinal-Lemoine. D'un caractère impétueux, il se distingua beaucoup dans le parti de la Ligue qu'il avait embrassé, allant jusqu'à approuver, dans une de ses thèses, soutenue au mois d'octobre 1591, l'action de Jacques Clément, avant de se rallier à l'autorité du nouveau roi, Henri IV. Après l'obtention de son doctorat en Sorbonne en 1590, il devint grand-maitre du collège du Cardinal-Lemoine, puis syndic de la faculté de théologie de Paris, le 2 janvier 1608.

Préférant l'autorité des évêques à celle du pape, il était partisan du gallicanisme, dont il défendait les thèses. En 1611, il s'éleva avec force, contre la thèse d'un dominicain qui soutenait l'infaillibilité du pape et sa supériorité sur le concile. À la sollicitation de Nicolas de Verdun, premier président du parlement, il composa la même année, un petit écrit in-4°, intitulé : *Libellus de Ecclesiastica et Politica Potestate*, renfermant un abrégé de la doctrine de l'Université sur l'autorité du Pape, pour établir les principes sur lesquels la doctrine de l'Église de France et de la Sorbonne, touchant l'autorité du concile général et du pape, était, selon lui, fondée. Il établit presque tous les principes que développera Marc-Antoine de Dominis dans son *De Republica ecclesiastica*.

Attaquant la puissance du pape, il formulait des principes qui renversaient la puissance royale aussi bien que celle du souverain pontife et des évêques : « *Chaque communauté a droit immédiatement et essentiellement de se gouverner elle-même, c'est à elle et non à aucun particulier que la puissance et la juridiction a été donnée.* » Ce petit livre, qui prenait fait et cause pour la limitation du pouvoir des évêques et des gouvernements temporels, fut l'objet de violentes disputes, et il attira à son auteur des persécutions qui ne finirent qu'avec sa vie. L'ouvrage ayant soulevé le nonce, les évêques et plusieurs docteurs contre lui, on voulut le faire déposer du syndicat, et faire anathématiser son livre par la faculté de théologie. Nicolas de Verdun eut assez de crédit pour parer ce coup, mais le cardinal Du Perron, archevêque de Sens, rassembla tous les évêques de sa province, et, après plusieurs conférences, l'ouvrage de Richer fut condamné le 13 mars 1612. Son livre, proscrit à Rome, le fut encore par l'archevêque d'Aix et par les évêques de sa province, le 26 mai de la même année. Une foule d'écrits parurent de tous côtés pour le réfuter. « *Cet ouvrage, dit le cardinal Du Perron, est un levain de vieille doctrine qu'il a couvée et soutenue dès longtemps, en laquelle, encore qu'il ait changé de procédure, pour le fait de l'Église, néanmoins il a conservé les mêmes maximes qu'il tenait alors pour le fait de l'État. Car l'an 1591, au mois d'octobre il soutint publiquement, en Sorbonne, que les États du royaume étaient indubitablement par-dessus le roi, etc.* »

Le cardinal de Richelieu s'alarma des principes de Richer, qu'il trouvait dangereux. Ce ministre crut qu'il avait eu en vue d'attaquer les deux puissances par ses principes généraux. La cour interdit à Richer de rien écrire pour sa justification, et ordonna à la faculté de le déchoir du syndicat. Un autre syndic fut élu en 1612, date à partir de laquelle les syndics de la faculté ont été élus tous les deux ans, alors qu'ils étaient perpétuels auparavant. Richer cessa de se rendre aux assemblées de la faculté, et se renferma dans la solitude, uniquement appliqué à l'étude. Comme on l'accusait de continuer à dogmatiser, il fut enlevé et mis dans les prisons de Saint-Victor. Le 7 décembre 1629, il finit par émettre une rétractation où il protestait qu'il était prêt à rendre raison des propositions de son livre *De la puissance ecclésiastique et politique*. Il en donna une seconde, où il reconnaît l'Église romaine pour mère et maîtresse de toutes les Églises, et déclare que ce qu'il avait écrit « était contraire à la doctrine catholique, exposée fidèlement par les saints Pères ; faux, hérétique, impie, et pris des écrits empoisonnés de Luther et de Calvin. » Enfin, pour ne laisser aucun doute sur la sincérité de ses rétractations, il en donna une troisième en 1630. L'historien du père Joseph de Paris et l'abbé Racine disent que celle-ci lui fut extorquée, mais le Journal de Trévoux a réfuté avec succès cette assertion en janvier 1703.

En relativisant l'autorité du pape, Richer ouvrit la voie au courant janséniste qui embrassa le système de Richer uniquement pour ce qui concerne les rapports entre les évêques et la papauté.

Le richérisme

À partir des idées d'Edmond Richer se développa une doctrine ecclésiologique, le richérisme, qui s'implanta fortement dans le bas-clergé.

La doctrine entend appliquer le principe de gouvernement des communautés à tous les niveaux de l'organisation ecclésiastique. Au niveau supérieur, le richérisme se confond avec la doctrine gallicane qui considère que le Pape est soumis, en termes d'autorité temporelle et dogmatique, au Concile, donc à l'ensemble des évêques représentant le peuple chrétien. Mais la doctrine n'en reste pas à ce premier niveau. Ainsi de la même manière, l'évêque est soumis, au synode diocésain, donc à l'ensemble des curés représentant le peuple chrétien du diocèse. On comprend que le richérisme recueillait les faveurs du bas-clergé. Et enfin au troisième niveau, le curé est soumis, à l'assemblée paroissiale, donc à l'ensemble du peuple chrétien de la paroisse.

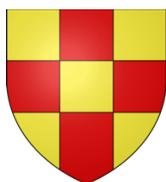
Très influents à l'Assemblée constituante, les partisans du richérisme orientèrent la réorganisation de l'Église gallicane, tant à l'égard de la constitution civile du clergé qu'à l'égard de la constitution ecclésiastique, autour du principe de gouvernement démocratique des communautés paroissiales et diocésaines dont le système de Richer avait fourni l'une des premières théorisations.

5/ Guy de RABUTIN

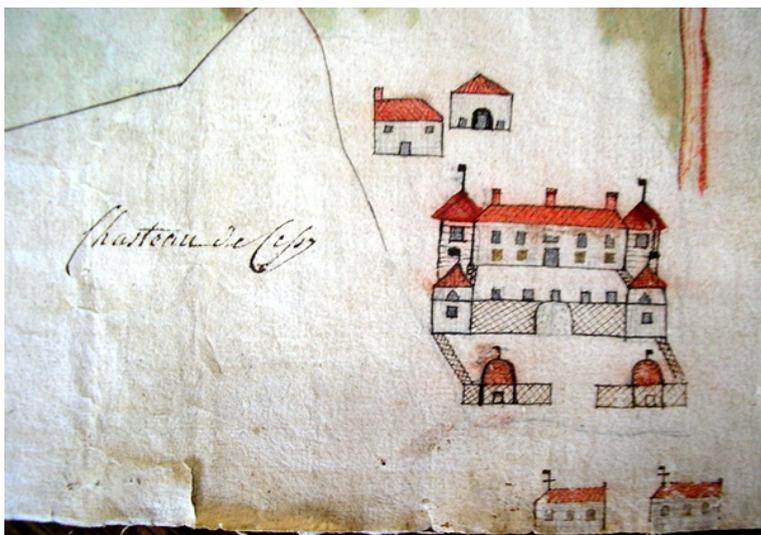
Prieur de l'Ordre du Val des Choux ; seigneur spirituel et temporel de Cessy (1650)

(Fils de François, baron de Bussy et d'Épiry, sgr de Forléans et autres lieux, et de Hélié Damas) (Roger de Bussy-Rabutin est son neveu et héritier)³

³ "François de Rabutin, quatriesme fils de Christophle et de Claude de Rochebaron, fut le seul de la branche des aînés dont la postérité soutient encor aujourduy le nom et les armes de Rabutin. Il ne paroist pas qu'il eust de l'étude, ny ce qu'il fit jusqu'à vingt et trois ans, mais il y a apparence qu'avant cet âge-là il fut à la guerre, puisqu'alors il eut une compagnie de deux cent hommes de pied sous le nom de Bourbilly, en 1568. Peu de temps après il est fait gouverneur des ville et château de Noiers (Noyers) qui étoit alors une bonne place. En 1569, on luy donne une compagnie de cinquante harquebusiers à cheval. En 1570, il a une compagnie de cent chevaulégers... Cette année-là, François de Rabutin épouse Nicole de Saint-Belin... François de Rabutin prit en ce temps-là la qualité de seigneur de Lavaux qu'il garda jusqu'à sa mort. En 1571, il fut fait gouverneur de Flavigny, lequel gouvernement il remit en 1572. En ce temps-là il fut enseigne des gendarmes du marquis de Nesle... Il fut fait chevalier de l'ordre du Roi et capitaine de cinquante lances. En 1593 il servit de maréchal de camp dans l'armée de Bourgogne. En 1598 Lavaux fut député de la noblesse dans le bailliage d'Autun pour les États généraux tenus à Blois.....En 1570 ... François de Rabutin épouse Nicole de Saint-Belin, vefve d'Antoine de Cresty, seigneur de Venarré ; il en eut un fils qui ne vescu pas longtemps... Nicole de Saint-Belin étant morte en 1583 et ayant donné à François de Rabutin tout ce qu'elle pouvoit lui donner, il épousa deux ans après [1585] Hélié Damas, fille de Léonor Damas et de Claude d'Orges... Il eut d'Hélié Damas cinq garçons et trois filles. Les garçons furent Léonor, Hugues, Christophle, François et Guy de Rabutin. Les filles furent Claude, Isabelle et Charlotte de Rabutin. Hugues, le second des enfants de Lavaux, fut chevalier de Malte et mourut



En Bourgogne : « Cinq points d'or, équipolés à quatre de gueules »



Le « château » de Cessy, où Bussy-Rabutin séjourna chez son oncle Guy

5bis/ Roger de RABUTIN, comte de Bussy

Cité à de nombreuses reprises comme sgr de Cessy, St-Malo, Coche et Vielmanay, des « biens » qu'il aurait hérité de son oncle Guy. Il y aurait eu alors un « prieur » commendataire et un « seigneur ».

*grand prieur de France, après avoir fait du bien à sa maison. Christophle, le troisieme des enfants de Lavaux, fut baron d'Epiry, garçon bien fait et de belles espérances, mais qui mourut à vingt et deux ans. François de Rabutin, le quatrieme enfant de Lavaux, baron de Crux, épousa Madelaine, vefve de Ludovic de La Rivière, baron de Chamlemis, dont il n'eut point d'enfants. **Guy de Rabutin, le cinquiesme des enfants de Lavaux, fut grand prieur de l'ordre du Valdeschoux. Ce fut un homme d'esprit et de mérite, qui fit du bien à sa maison.**" (Hist. Gén. de la Maison de Rabutin, par R. de Bussy-Rabutin)*



Texte de l'article : « Bussy-Rabutin et Cessy »

Les archives de Cessy-les-Bois, que l'excellent site Cahiers du Val de Burgis explore inlassablement, réservent parfois des surprises : par exemple celle d'y trouver le fameux Bussy-Rabutin (1618-1693).

En effet, « Roger de Rabutin, chevalier, seigneur et comte de Bussy-le-Grand, baron de Forléans, Chaseul et autres lieux, conseiller du Roy en ses conseils, son lieutenant général au gouvernement de Nivernois et Donzinois », officier distingué, puis écrivain sulfureux et académicien, est dit « seigneur de Cessy, St Malo-les-Bois, Coche et Vielmannay ». Il est mentionné de 1651 à 1654 dans des actes concernant des biens qu'il détenait à ce titre : la métairie du château de Cessy, le moulin et la métairie d'en-haut de Chevenet, ou encore le greffe du bailliage.

C'est là un cas qui interroge, car il ne s'agissait pas de fiefs ou de propriétés ordinaires. Ces quatre sites avaient en commun un ancien statut monastique : St-Malo et Vielmannay, monastères primitifs devenus dès le haut moyen-âge de simples églises paroissiales ; Coche, l'une des trois abbayes fondées au début du XIII^{ème} siècle par Hervé et Mahaut, réputée disparue au XVI^{ème} ; Cessy-les-Bois, une fondation très ancienne dédiée à Saint Baudile, devenue un prieuré relevant de Saint-Germain d'Auxerre, dont les guerres de religion avaient eu également raison.

Le temporel constitué de temps immémoriaux autour de ces petits établissements subsista jusqu'à la Révolution, car le régime féodal n'oubliait rien. Bien que n'abritant plus aucune vie religieuse – sauf Cessy – ils furent dotés de prieurs commendataires pour administrer ce patrimoine. Ils jouissaient des revenus et les cumulaient même, y ajoutant parfois le titre d'abbé de Bourras. Nous avons croisé quelques "bénéficiaires" de ce statut peu édifiant mais très profitable : Marafin, qui fut ensuite un capitaine huguenot redoutable, Richer et Carpentier de Marigny.

Cessy, Coche, Saint-Malo et Vielmannay auraient donc eu simultanément un prieur, parfois appelé « seigneur spirituel et temporel (sic !) » et un seigneur laïc en ces années 1650, chacun pourvu des biens correspondant. Pour faire bonne mesure, à Vielmannay (anciennement Mannay ou le Vieux-Mannay) on trouvait aussi le fief patrimonial des Lamoignon, détenu à cette même date par Gilbert II, sgr de Beaulieu, Mannay et Pernay.

Comment Bussy-Rabutin devint-il ce petit seigneur local ?

Il fut certes impliqué en Nivernais et Donziais par sa charge de « Lieutenant de roi » - c'est-à-dire commandant militaire - héritée de son père Léonor en 1645. Il y suppléait à l'absence du « Gouverneur », titre détenu alors par le duc Charles IV de Gonzague-

Nevers lui-même, retourné à Mantoue. Bussy avait fait son entrée à Nevers le 18 février 1646, "accompagné de presque toute la noblesse du Nivernais" et exerça effectivement cette charge pendant une dizaine d'années, notamment pendant la Fronde. Notons qu'après avoir été tenté par l'aventure des princes, il servit loyalement le jeune Louis XIV, en particulier en Nivernais. Mais cela n'explique pas la possession de ces biens.

Fuyant la vindicte royale contre ses frasques, il serait venu se réfugier auprès de son oncle Guy de Rabutin, abbé commendataire du Val des Choux, la maison-mère cistercienne de l'Epeau, qui résidait au château de Cessy à cette époque sans qu'on puisse déterminer à quel titre. Tenait-il ces biens à Cessy et alentour de cet oncle ?

Bussy aurait également séjourné à Champlemy, une terre des sires de La Rivière qui était passée dans sa famille par mariage en 1610.

Mentionnant Cessy dans la liste des fiefs du duché, l'Inventaire l'Abbé de Marolles ne cite aucun acte le concernant, mais le décrit comme consistant en la « garde du prieuré de Cessy ». Cette fonction de protection d'un établissement religieux était traditionnellement exercée par un seigneur voisin, souvent de la famille du fondateur. Était-elle associée à Champlemy ?

Bref, le mystère subsiste, et nous serions heureux de pouvoir l'éclaircir avec votre aide....

6/ 1651 – Jacques CARPENTIER de MARIGNY (1615 à Marigny, com. de Chevenon - v.1670, Paris)



L'ancien portail de Marigny (com. de Chevenon)

En Nivernais : « D'azur à l'étoile d'or accompagnée de trois croissants d'argent. »

(Fils de Jean Carpentier, sgr de Ratilly (St-Benin) et de Marigny (par. de Jaugenay, Chevenon), échevin de Nevers, Maître de Forge à St-Martin-d'Heuille, et d'Anne Roux, dame de Marigny.)

Homme cultivé, Marigny voyagea beaucoup, notamment en Italie, en Allemagne, en Suède et en Angleterre. Il adopta l'état ecclésiastique qui convenait fort peu à ses goûts mondains mais lui permit d'obtenir quelques bénéfices et de vivre en épicurien.

Ami d'Adam Billaut, débauché et plein d'esprit, sa vie fut parfois dangereuse. Dévoué au cardinal de Retz, il fut mêlé à toutes les intrigues de la Fronde.

Conseiller du Roi en ses conseils, chevalier, baronnet d'Angleterre, Jacques Carpentier de Marigny fut également **prieur de Cessy-les-Bois, Saint-Malo-en-Donzinois, Coche et Vielmanay, dans la Nièvre, de 1651 à 1670**. Il demeurait néanmoins à Paris rue des Francs-Bourgeois.

Marigny est l'auteur de triolets, de balades, de stances et surtout de mazarinades. Ses vers, faciles et piquants, comptent des meilleurs qu'ait produits l'esprit de la Fronde. Il n'exerça pas sa verve satirique seulement contre le cardinal Mazarin ; il chansonna également les chefs du parti opposé. C'est de lui que sont ces vers contre l'abbé de Gondi, depuis cardinal de Retz :

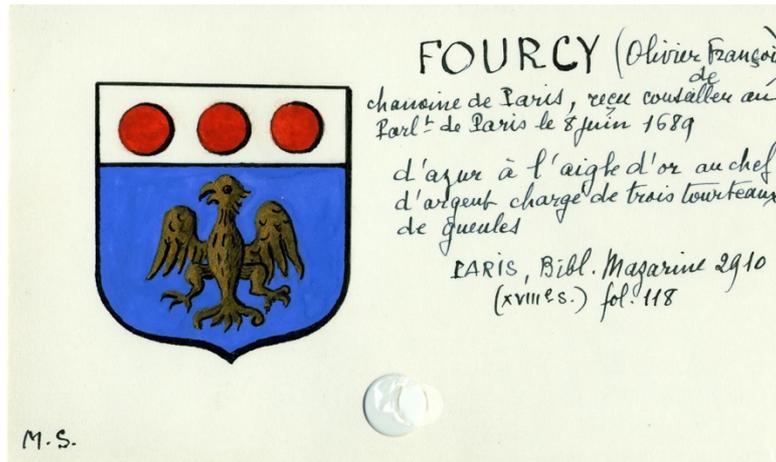
*« Monsieur notre coadjuteur Vend sa crosse pour une fronde ;
Il est vaillant et bon pasteur, Monsieur notre coadjuteur !
Sachant qu'autrefois un frondeur Devint le plus grand roi du monde,
Monsieur notre coadjuteur, vend sa crosse pour une fronde. »*

7/Olivier François de FOURCY

Chanoine de Paris, Conseiller au Parlement ; Abbé de St-Ambroise de Bourges ⁴ ; Prieur de Cessy (1676)⁵ ; aussi Prieur com. de Trizay (17) relevant de la Chaise Dieu

⁴ Abbaye de chanoines réguliers de Saint-Augustin fondée par Geoffroy, vicomte de Bourges, sous l'archevêque Dagobert (987-1013). Elle adhéra à la congrégation de Saint-Victor en 1521, à la congrégation de France (Génovéfains) au XVIIe siècle. - Fermée à la Révolution, il en reste quelques vestiges

⁵ « Estat et memoire contenant l'estat de la paroisse de Cessy les Bois desservie par François Pochent prestre curé dud[it] lieu trente ans (y a) pour estre presenté à Monseig[neu]r d'Aucerre pour obeyr à ses ordres à la convoca[tion] de son sinode. Premièrement il peult y avoir d'ames dans lad[ite] paroisse environ trois cents trente ou 40 ; pour des communians ils sont au nombre de cent quatre vingt quatorze ou quinze qui ont tous communié. Il n'i a aucuns blasphemateurs, adulteres, concubinaires, usuriers ni heretiques qui paroissent ni semblablem[ent] sorciers ni devins, inimitiés ni querelles. Il y peult avoir quelques procès pourtant de peu de consequences. Les sages femmes sont en quelque façon instruites comment il faut administrer le s[ain]t sacrement de baptesme. Pour respondre aux poinct marqué en l'ordonnance de Monseig[neu]r je diray qu'il y a la chapelle du prieuré possédée par Mlaquelle a esté reconciliée par le curé de p[ré]s[en]t il y a quelques années à la diligence de feu Mr de Marigny pour lors prieur dud[it] lieu suivant la permission qui luy en a esté donnée par Mr le doyen d'Auxerre et a esté commencé à orner par led[it] s[ieu]r Marigny ; et en suite continuer par **Mr de Fourcy**, prieur immediatem[ent] apres feu Mr de Marigny ; »



(Fils cadet **d'Henry de Fourcy**, seigneur de Chessy, conseiller d'Etat, prévôt des marchands de Paris, et de Madeleine Boucherat, elle-même fille du Chancelier)



Henri de Fourcy, et le Chancelier Boucherat

(Son frère Achille Balthazar de Fourcy, conseiller au parlement de Paris, président aux enquêtes ép. Marie Françoise Langlois, fille de Pierre Langlois, seigneur de La Fortelle, président en la chambre des comptes, et de Marie Françoise Thérèse Humbert, cf. infra)

8/ 1686 – Edme Ravan de VIEILBOURG (1665-1741, Myennes)

(Fils de **René, Mis de Myennes**, sgr des Granges, Lieutenant général en Nivernais et Donziais, et de N. Bretel)



En Berry, puis en Nivernais : « D'azur, à la fasce d'argent, chargée d'un tau ou croix de Saint-Antoine de sable à dextre, et d'une étoile du même à senestre. »

Edme-Ravan, né en 1665, était destiné à une carrière ecclésiastique, comme beaucoup de cadets. En 1684, le curé de Cessy dresse de lui un portrait fort édifiant. " *Il demeure à Paris, et étudie en Sorbonne. Très sage et de bonnes mœurs aussi bien que de conduite, digne de l'épiscopat et des plus hautes dignités de l'Eglise, néanmoins encore jeune homme* ".

Mais ce portrait ne ressemblait guère à la réalité. Le jeune clerc, abbé commendataire de l'abbaye de saint Martin à Massay en Berry, prieur et seigneur temporel haut justicier de Cessy en Nivernais, était moins assidu aux cours de théologie qu'aux alcôves des maisons closes de la capitale. La mort de son frère le rend à l'état laïc, et lui donne le marquisat et la lieutenance générale, sans plus de vocation pour les armes et l'administration que pour la vie ecclésiastique ! La seule trace possible d'un rôle public est une lettre adressée au baron de La Rivière, elle lui fait part des " *ordres du Roy pour une chasse générale aux loups* " en Nivernais et lui demande d'en informer les populations de Couloutre, Ciez, Colméry et Entrains...

Pour le reste, il vit à Paris plus qu'en Nivernais, et pas du tout aux armées. Il mène la vie d'un roué typique de l'époque Régence... et entame joyeusement le patrimoine familial. Son inconduite notoire fait échouer deux projets de mariage. Il épouse cependant à trente-trois ans " *et contre le gré de tous ses parents* " une jeune fille de famille noble mais peu fortunée, Anne Marie Madeleine de la Varenne, qui meurt en 1728, sans lui avoir donné d'héritier.

Deux ans auparavant Edme-Ravan avait rencontré une courtisane de haut vol qui, à 28 ans sortait pour la deuxième fois de prison et dont il sera la proie financière jusqu'à la fin de ses jours et jusqu'à l'aliénation quasi complète des biens des Vieilbourg. Cette femme qui se fait appeler Florentine Payen de Saint Marc ou Florence Dumont nous est connue à travers des actes notariés passés à Paris et à Cosne et par un mémoire accusateur dressé par les parents éloignés qui héritèrent du marquis de Myennes. Après la mort de l'épouse légitime, elle s'installe chez lui, se fait attribuer la terre de Thou, et commence à mettre en vente meubles, bijoux et argenterie. Le 28 février 1729 elle persuade le curé de Myennes de les marier. En pleine nuit, et sans publication de bans. L'évêque d'Auxerre, Mgr de Caylus, leader janséniste (alerté vraisemblablement par la belle-sœur qui continue à s'intituler Marquise de Vieilbourg) annule le sacrement et prend des sanctions. Ils regagnent Paris où la Payen alias Dumont est une nouvelle fois incarcérée. Libérée ultérieurement, elle obtient un contrat de mariage qui confirme les donations antérieures et en ajoute de nouvelles (1736). Le couple vit désormais surtout à Myennes et à Cours... Ils n'ont pas eu d'enfants. Le dernier marquis de Vieilbourg mourut le 13 août 1741 à 76 ans au château de Myennes. Il fut inhumé, comme ses ancêtres dans la chapelle seigneuriale de l'église paroissiale. On perd la trace de sa veuve ou pseudo-veuve.



9/ 1708 – Nicolas OLIVIER

Prieur commendataire ou « *seigneur spirituel et temporel* » de Cessy, Coche, St-Malo et Vielmanay. Cité en 1707 (CduVdeB).

???

A handwritten signature in cursive script, reading "l'abbé Olivier seigneur de Vielmanay". The ink is dark on a light-colored paper.

Membre de la famille ou le même que **Nicolas OLIVIER**, de la première compagnie des Mousquetaires de la Garde du Roi ; Commandeur des Ordres Royaux, militaires et hospitaliers, de Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare de Jérusalem (reçu chevalier le 4 octobre 1711) X 1722, **Louise DURAND** (X1 François de Lespinasse, sgr des Pivotins)

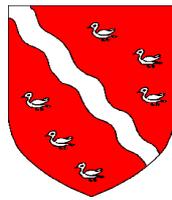
10/ 1723-1751 – Pierre LANGLOIS de LA FORTELLE (+ 1766)⁶

⁶ Au nom du père du fils et du s[ain]t esprit l'an de Jesus Christ **mil sept cent trente un** le neuf avril nous dom Leonard Le Texier prestre religieux et grand prieur de l'abaie de St Germain d'Auxerre ordre de St Benoist, congregation de St Maur assisté de dom Jean Baptiste Rigollier prestre et religieux profes de la dite abaie et notre secretaire en cette partie procedants à la visite des prieurés dependans de la dite abaie en vertu de certain arrest du grand conseil en datte du sept mars mil sept cent dix neuf nous nous sommes transportés au prieuré de Cessy les Bois diocese d'Auxerre ; etans entrés en la chapelle du dit prieuré dedié à St Baudelle ou apres

Doct. en Théologie, abbé de Bourras et de Saint-Eloi de Longjumeau, conseiller-clerc au parlement

(Fils de Pierre Langlois, sgr de la Fortelle, receveur général des Finances en Champagne, Conseiller et secrétaire du Roi, d'une famille de Marchands et Bourgeois de Paris (St-Eustache) et de Marie-Françoise Humbert...)

11/ 1778 – Pierre de ROCHEFORT d'AILLY de SAINT-VIDAL (1724-1781⁷)



Chanoine de la collégiale Saint-Martin d'Ainay à Lyon, Seigneur du spirituel et temporel du prieuré de Cessy. Prieur de Saint-Pierre de Baslan (diocèse de Gap) ; abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Bourras

(fils de Jean Jacques, mis d'Ailly et de JF Fradet)

avoir fait nos prieres nous avons trouvé deux chasubles une vieille et une neuve fort propre donné depuis peu par **Mr Langlois titulaire du dit prieuré** que Mr le curé nous a dit être commune pour l'église de la paroisse et du prieuré, un missel assez bon, une aube et un calice d'argent avec la pateine le tout conservé dans l'église de la paroisse ; les reparations de la dite chapelle on été faites depuis peu et est en bon état ; nous avons vû quelques vestiges de la maison prieurale au bout desquels est un colombier bien réparé et en bon état ; nous avons été informé que trois metairies, qui dependent du dit prieuré sont en bon état ; et n'ayant trouvé le s[ieu]r prieur titulaire ny aucun fermier ni adjudicataire des biens du dit prieuré **l**a visite faite en presence de Monsieur Guillaume Ferey pretre curé du dit lieu et d'un nommé Alexis Renaudot menuisier demeurant au dit lieu nous avons ordonné et ordonons que le dit s[ieu]r prieur titulaire reconoitra et payra la redevance et rente de vingt huit livres quatre sols par chacun an envers l'abaie de St Germain d'Auxerre par forme de patronage meme les arerages dus et echus ; en foy de quoy nous avons fait dresser notre proces verbal que nous avons signé et fait contresigner par notre secretaire en presence de Mr Guillaume Ferey prestre et curé du dit lieu et d'Alexis Renaudot susdits temoins trouvés au dit prieuré (+ : les jour et an que dessus et laissé copie du present original au dit s[ieu]r Ferey à défaut de fermier) ; nous nous sommes taxés pour notre transport et droit de visite à la somme de trente livres aux protestations que cela ne puisse nuire ny preiudicier aux arerages echus tant de la rente ou patronage cy dessus que des taxes des presentes visites.

⁷ Inventaire après décès du 7 décembre 1781 aux A.D. du Rhône (BP 2278). Voir Éric Thiou, *Les nobles chanoines du chapitre d'Ainay de Lyon (1685-1798) : historique et preuves de noblesse*, Mémoire & Documents, 2005.

12/ 1782 – Louis-Marie FRISCHMAN de ROSEMBERG (1705-1782)

Fils d'un diplomate, famille originaire de Strasbourg

(? Jean Casimir Frischman de Rosemberg, sgr de Rançonnières (ou Frischman de Ransonnier) X Geneviève Jumeau de Rouville)

Prêtre du diocèse de Langres, bachelier en droit canon à Paris, chanoine de Saint-Louis du Louvre, Abbé commendataire de St-Pierre de Beaulieu (1756, Corrèze, dioc. de Limoges) et de Notre-Dame de Longpont (1758, Soissons) ; prieur com. de Bazainville (Loiret) ; diplomate, Secrétaire d'ambassade puis Chargé d'Affaires du Roi à la Cour d'Espagne (1752 et 1755) ; Aumônier de Madame Adélaïde.

12/ 1790 – Joseph Sigisbert FORGET de BARST (+1809)

Prêtre, curé de Château-Voué (Moselle), Prieur commendataire de Cessy (*Fils de Charles Joseph, Lt-Col. au régt d'Alsace, et de Marie du Rocheret*)



En Lorraine : « *De gueules coupé d'azur à la colombe essorante d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or.* »

ANNEXE 1

Extraits du livre de Noëlle Deflou-Leca : « *Saint-Germain d'Auxerre et ses dépendances (Vè-XIIIème siècles)* » (Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2010) : pages 87 à 106

II - L'entrée du monastère de Cessy dans la dépendance de Saint Germain

La petite abbaye nivernaise de Cessy, aujourd'hui Cessy-les-Bois, occupe une place particulière dans l'histoire monastique auxerroise et ce, à double titre. Il s'agit d'abord de l'un des établissements de l'ouest bourguignon le plus anciennement attesté puisqu'il apparaît comme une communauté régulière dès la fin de VI^e siècle. Mais elle est surtout la première abbaye à venir s'inscrire dans la dépendance de Saint Germain et former ainsi l'amorce d'une organisation monastique autour du noyau central. Cette première tentative d'établissement de liens organiques entre deux monastères ne se fit pas sans heurts ni hésitations et, trois siècles plus tard, les relations restent originales. C'est ce cheminement de l'autonomie d'une petite abbaye vers la dépendance auxerroise qu'il convient maintenant d'examiner.

A – Des moines qui participent à la liturgie diocésaine

Si l'on excepte les sièges épiscopaux, la connaissance de l'organisation religieuse des siècles les plus reculés du Moyen-âge est très lacunaire. Le diocèse d'Auxerre fait heureusement exception puisqu'il conserve pour les VI^e et VII^e siècles deux règlements liturgiques composés par les évêques Aunaire (561-604) et Tétrice 692- 707) pour leur cité, qui permettent d'entrevoir l'encadrement religieux séculier et régulier des campagnes. Ces décisions ont été reproduites par les rédacteurs des Gestes des évêques d'Auxerre dans les notices de deux prélats rédigées vers 875. Cessy-les-Bois apparaît dans ces deux sources épiscopales majeures, élaborées à un siècle d'intervalle bien que transmises dans une même version carolingienne.

Ces règlements liturgiques témoignent de manière unique de l'organisation religieuse du diocèse. Ils fournissent une sorte de photographie des différentes structures ecclésiastiques soumises à l'évêque.

Ce qui reste connu sous le nom de l'intitutio d'Aunaire est un règlement pour la célébration des rogations, litanies et vigiles, dans les différentes églises du diocèse. Il témoigne d'un souci d'imposer à l'ensemble du diocèse une certaine unité derrière le siège cathédral, à la fois tête et cœur de l'église locale, qui amorce les cycles liturgiques et regroupe en son sein les communautés. Ces dispositions, confirmées par l'autorité du « roi très chrétien Gontran » sont donc antérieures à 592. Rapprochant ce règlement liturgique du synode convoqué peu après 585 par l'évêque, la plupart des historiens proposent de le situer entre ces deux dates.

.....

Ce règlement d'Aunaire distingue nettement les sanctuaires diocésains énumérés suivant leurs fonctions et leurs caractéristiques propres (reliques, convent de clercs ou de réguliers, église). Il atteste pour la première fois une présence conventuelle régulière à Cessy, suffisamment importante pour assurer sa part de célébration liturgique commune.

.....

La liste des souscripteurs reproduite par les Gesta atteste de la présence aux délibérations du Concile de Mâcon (585) de 34 prêtres, 3 diacres mandatés et 7 abbés, nombre qui correspond en toute logique aux sept monastères et aux églises répertoriées dans l'*Institutio*. L'abbé de Cessy participa donc à la réunion synodale. Il est malheureusement impossible de l'identifier précisément puisque les signataires n'ont pas apposé leur titre aux côtés de leur nom et que l'ordre de souscription ne permet pas d'émettre des hypothèses.

Deux des grandes décisions diocésaines prise sous l'épiscopat d'Aunaire confirment sans détour la présence à Cessy, dans le dernier quart du VI^e siècle, d'un monastère dirigé par un abbé et soumis à l'autorité de l'évêque d'Auxerre.

On ne sait malheureusement rien des origines de l'établissement. A l'aube de l'essor monastique insufflé par le monachisme colombanien, Cessy est un exemple de ces fondations rurales d'origine mi-érémétique, mi-cénobitique, qui se développèrent depuis l'introduction du monachisme en Occident au IV^e siècle. Peut-être fondé par un grand, inspiré par l'anachorétisme oriental, comme le furent de nombreux établissements au cours des V^e et VI^e siècles.

.....

Pour Tétrice...il s'agit comme pour Aunaire d'établir un tour de rôle pour la célébration liturgique de l'office divin entre les églises auxerroises (*basilicae*) et les monastères (*monasterii*) diocésains, de manière à ce que l'oraison soit perpétuelle.

.....

On y retrouve donc Cessy.....qui est par ailleurs le seul monastère à être présent dans les deux règlements, ce qui laisse supposer qu'en un siècle, la régularité et l'ampleur de la communauté n'ont pas fléchi.....La pérennité conventuelle de Cessy témoigne de l'enracinement de cette fondation...L'autonomie de cet établissement s'estompe pourtant peu à peu et la réunion à St-Germain se précise au cours du VII^e siècle.

B – Vers la soumission à Saint Germain (VII^e-IX^e siècles)

Entre les dispositions liturgiques d'Aunaire et l'épanouissement carolingien, le sanctuaire de Cessy voit son statut religieux et son organisation évoluer vers un rapprochement avec Saint Germain. Les indices qui viennent éclairer ce changement sont cependant rares et dispersés dans le temps. On doit se contenter de deux mentions carolingiennes, l'une dans les Gestes d'un évêque auxerrois du VII^e siècle, l'autre dans les éléments biographiques d'un des maîtres de l'Ecole monastique d'Auxerre, Haymon. Il faut, à partir de ces sources ténues, tenter de restituer l'entrée du monastère de Cessy dans la filiation auxerroise.

1-Une donation de la Reine Ingonde

Dans leur notice consacrée à l'évêque Didier, les *Gesta pontificum Autissiodorensium* s'attachent à nouveau au petit monastère de Cessy. En partie passée sous la protection des souverains mérovingiens, l'établissement a échappé au contrôle épiscopal. Sur l'impulsion de Didier il rentre dans le giron diocésain.

L'évêque obtient en effet d'une certaine Reine Ingonde qu'elle le cède au monastère de Germain. Toutefois cette notice, par son manque de cohérence chronologique et les discordances des

dispositions qu'elle présente, ne va pas sans poser un certain nombre de problèmes qu'il faut éclairer.

Problèmes de datation :

La chronologie des deux protagonistes de cette affaire, Didier (605-614) et Ingonde, est mal établie...

Dans un contexte de profusion de générosité, Didier incita la reine Ingonde à faire don de la terre de Cessy au monastère Saint Germain, ce qu'elle fit et confirma par un acte aujourd'hui disparu. Cette reine Ingonde qui est dite, dans la notice, « femme du seigneur roi Clotaire » est difficile à identifier. On connaît deux reines du nom d'Ingonde. La première est l'épouse non de Clotaire II mais de Clotaire Ier, roi de 511 à 561, ce qui ne s'accorde nullement avec l'épiscopat de Didier. C'est pourtant cette chronologie d'une fondation précoce qu'on retient nombre d'auteurs qui se sont attachés à l'histoire ecclésiastique auxerroise. Ceux-ci interprètent le passage des *Gesta* en considérant qu'Ingonde fonda une abbaye à Cessy vers 530, abbaye qui acquit un rang considérable parmi les sanctuaires du diocèse puisqu'elle fut intégrée dans les règlements liturgiques des évêques Aunaire et Tétrice. Seul l'abbé Lebeuf nota la contradiction et se montra très prudent sur cette affirmation des *Gesta*. Il est vrai que d'une manière générale, les mentions chronologiques données dans les notices (années de règnes royaux, pontificaux et impériaux) sont souvent incohérentes et rendent difficile l'établissement d'une chronologie épiscopale fiable. C'est pourquoi Hartmut Atsma, afin de respecter la chronologie, suggéra d'identifier Ingonde avec la fille de Sigebert Ier et de Brunehaut, sœur du roi Childebert II qui épouse le Wisigoth Hermenegild, roi dissident de Bétique. Ingonde, qui n'a pas vraiment le statut de reine, demeure en Espagne et à Byzance jusqu'à sa mort à l'automne 586. Cette hypothèse est difficile à étayer dans la mesure où cette Ingonde ne semble pas avoir maintenu des liens étroits avec la Bourgogne et meurt tout de même près de vingt ans après l'épiscopat de Didier.

Saint Didier, originaire d'Aquitaine, était **proche parent de la reine Brunehaut**, et possesseur d'un grand nombre de terres. Placé sur le siège d'Auxerre après la mort de saint Aunaire, il se montra plein de zèle pour la gloire de Dieu, augmenta considérablement l'église de Saint-Etienne, sa cathédrale, y fit élever un grand dôme du côté de l'orient, et embellit le sanctuaire d'or et d'ouvrages en mosaïque. Ce saint prélat institua sa cathédrale héritière d'une grande partie de ses biens : l'acte de ce testament existait encore au IXe siècle

Comme il avait choisi l'église de Saint-Germain pour sa sépulture, à l'exemple de ses prédécesseurs, il lui fit aussi des legs considérables. Il distribua le reste de ses biens aux autres églises des environs d'Auxerre, et aux pauvres qu'il aimait toujours beaucoup. Après avoir gouverné son diocèse pendant dix-huit ans et vingt-cinq jours, il cessa de vivre le 21 octobre 621. A sa mort, on compte qu'il avait affranchi plus de deux mille serfs. Ses reliques furent retirées de Saint-Germain et données à l'église de Moutiers-en-Puisaye, le 16 août 1035; mais elles eurent le même sort que reliques de son prédécesseur : les Huguenots les dispersèrent. Le nom de saint Didier se trouve dans 1e martyrologe que Nivelon, moine de Corbie, écrivit au IXe siècle.

La personnalité de Didier et l'ampleur de son action à la tête de l'évêché s'accordent sans mal avec cette générosité. Si la datation de ce geste reste donc énigmatique, il n'en demeure pas moins que la donation d'une certaine Ingonde reste la plus probable. L'efficacité de cette donation est, elle aussi, difficile à mesurer.

Un don efficace ?

Les auteurs des *Gesta* précisent la forme et les conditions de cette donation de manière assez détaillée :

« Quant à la terre de Cessy, située dans le territoire d'Auxerre, que, sur sa suggestion, Dame Ingonde, la reine, légua à l'église du seigneur Germain, elle lui confirma la possession par un acte, le saint évêque en eut l'usufruit sa vie durant sur l'ordre de ladite reine ; et il prescrivit qu'après sa mort, la susdite église du seigneur Germain la reçut sans confirmation ni jugement de quiconque. »

En cherchant à accroître le temporel de ses églises et notamment celui de l'abbaye Saint Germain, Didier incite la reine à céder les droits qu'elle avait acquis sur le domaine de Cessy. Cette cession fait l'objet d'un acte de donation aujourd'hui perdu, mais que les rédacteurs des *Gesta* ont peut-être connu, et qui officialise le transfert de propriété. En signe de bienfaisance pour l'évêque et de manière tout à fait classique, Ingonde repousse la donation jusqu'à la mort du prélat en lui attribuant jusque là l'usufruit du bien cédé. Ces faits sont repris par les érudits bénédictins dans leurs grandes compilations de l'époque moderne avec plus ou moins de détails.

Si l'on suit le propos des chanoines, Didier est à l'origine des concessions de la reine en faveur de Saint Germain. La puissance et le rayonnement propre du monastère dans le milieu laïc ne seraient donc pour rien dans l'entrée de Cessy dans la mouvance abbatiale. L'action de Didier est ici présentée sous le jour favorable du bon évêque, intercesseur auprès des bienfaiteurs potentiels des établissements monastiques qui relèvent de sa juridiction. Cette interprétation est voulue par les auteurs des *Gesta* pour mieux exalter le pontife. Il est difficile de le

certifier, mais la clause d'usufruit semble indiquer qu'Ingonde avait bien pour intention de combler Didier et compense ce changement de destinataire par une cession viagère.

Une autre difficulté est ici d'interpréter l'expression utilisée dans les *Gesta d'agrum Sessiacum*. Que faut-il entendre sous ce terme d'*ager* ? On sait que plutôt inusité d'ailleurs, le terme n'est pas rare au IX^e siècle en Bourgogne et qu'il reflète sans doute une organisation territoriale carolingienne. Il s'agit d'une subdivision du *pagus* qui réunit plusieurs *villae*. Il faut donc comprendre ici que la reine cède le droit qu'elle avait sur la terre voire sur le territoire de Cessy. Or, au début du VII^e siècle, le lieu est surtout connu pour abriter un monastère régulier attesté dans l'institutio d'Aunaire. On peut penser que l'importance du site monastique de Cessy est à l'origine de son choix pour être le chef-lieu de l'*ager* qui porte son nom. En cédant l'intégralité de l'*ager*, Ingonde cède le monastère. C'est d'ailleurs ce que retient l'abbé de Saint Germain Gui de Munois lorsqu'il rédige vers 1266 la vie de son prédécesseur Heldric. Rapportant la restitution de Cessy dans le patrimoine abbatial, après un long temps d'usurpation laïque à la fin du X^e siècle, il précise que « le monastère de Cessy avait été autrefois donné à l'abbaye par la reine Ingonde de bonne mémoire... ». Même si l'*ager* est une structure ancienne, les éléments manquent pour déterminer si le terme carolingien utilisé par les chanoines d'Auxerre vers 875 se rapportait à une structure territoriale du même ordre près de deux siècles auparavant. Si tel était le cas, la donation d'Ingonde porterait sur un vaste bien-fonds beaucoup plus important que le seul monastère.

Quant à l'application des clauses de la donation d'Ingonde, les sources restent muettes. On peut supposer qu'à la mort de Didier, Saint Germain revendiqua, actes à l'appui, ses droits sur Cessy, territoire et abbaye, et qu'il intégra sans difficulté le monastère dans son patrimoine. Mais aucun texte, hormis la mention dans la *constitutio* de Téatrice, ne fait mention de la petite abbaye nivernaise jusqu'à la fin de la période carolingienne. La preuve des liens qui unissent Cessy au

monastère auxerrois est beaucoup plus tardive puisqu'elle nous mène au dernier quart du IX^e siècle, époque de la rédaction des *Gesta pontificum* et de l'apogée du rayonnement intellectuel d'Auxerre, dont un des représentants les plus éminents est le moine Haymon.

2-Haymon d'Auxerre, abbé de Cessy

(Voir « *Haymon d'Auxerre, exégète carolingien* » par Sumi Shimahara, Brépols, 2013)

Haymon est l'un des quatre maîtres de l'École d'Auxerre. Il exerce son activité entre 840 et 865. A l'inverse de son aîné Murethach, dont les travaux sont surtout ceux d'un grammairien, Haymon est un théologien et un exégète. Son oeuvre est centrée autour de commentaires des écritures dont le plus important est un commentaire sur les Epîtres de Paul qui connut une large diffusion jusqu'à la fin du XV^e siècle. En application de l'exégèse à la liturgie, il composa également un homélaire dont un sermon fournit une des rares indications biographiques de son auteur.

En effet, un manuscrit de Leyde, découvert par Bernard Bischoff en 1937 contient un sermon d'Haymon sur une épître de Jean, copié à la fin du IX^e siècle. En prélude à l'homélie figure une petite notice biographique très éclairante sur le moine auxerrois intitulée : « *de l'explication d'un verset de la lettre de Jean l'Evangéliste dit « il y en a ainsi trois à témoigner » par Haymon, abbé actuel d'un monastère jusqu'à maintenant appelé Cessy au territoire d'Auxerre, au temps de l'Empereur Louis et de son fils Charles* ». L'identification de l'abbé cité avec Haymon d'Auxerre ne semble pas poser de problèmes malgré l'abondance des homonymes. Le technique du commentaire est en effet celle couramment employée par Haymon. Quant au sujet du sermon qui touche à l'hérésie manichéenne, il est familier pour l'avoir déjà abordé. On ne peut imaginer qu'Haymon dut assurer en parallèle l'abbatit de Cessy et la tâche d'écolâtre de Saint Germain, d'autant que, comme on l'a déjà souligné, les deux établissements sont distants d'une dizaine de kilomètres. On peut suivre JJ Contreni lorsqu'il propose une correspondance entre le début de l'abbatit d'Haymon à Cessy et le moment où il est remplacé comme maître de la schola de Saint Germain par son disciple Heiric en 865. Si on ignore la date de sa mort, on peut penser qu'Haymon finit sa carrière à Cessy. Or on sait qu'en 878 le monastère était dirigé par l'abbé Trutgaud. Il semble donc raisonnable d'envisager que le maître auxerrois fut désigné comme abbas de la petite abbaye de Cessy vers 865 et assura cette tâche jusqu'en 878 au plus tard.

La présence d'un moine auxerrois, de surcroît éminent, pour diriger la communauté de Cessy ne peut être un hasard. Il faut y voir la preuve d'un lien privilégié noué entre les deux sanctuaires. La donation faite par Ingonde deux cent cinquante ans plus tôt trouve ici un écho, certes bien tardif, mais dont la forme ne laisse que peu de doutes. Le choix d'Haymon, savant maître de l'école auxerroise, comme abbé de la première et encore unique dépendance monastique de l'abbaye témoigne de l'importance accordée à cet établissement. Reste un problème soulevé par le fait qu'aucun des diplômes royaux de confirmation du temporel octroyés à Saint Germain par les souverains carolingiens à la même époque ne porte mention du petit monastère nivernais, alors qu'il est fait mention de Moutiers entré sous la dépendance peu avant 864. Une omission semble peu crédible, car on peut supposer que l'acte initial de 864 aurait alors été corrigé par les confirmations ultérieures de 884-889. Est-ce parce qu'il s'agit d'un monastère autrefois autonome qui, en sa qualité de *monasterium*, ne peut être assimilé à un simple bien-fonds ? C'est peu probable car Moutiers est dans le même cas et des diplômes de confirmation précisant le contrôle de *monasteria* sont bien attestés. Il faut aussi tenir compte du fait que les fluctuations du temporel sont délicates à cerner en l'absence d'une documentation abondante.

Sans doute peu avant 878, Haymon est remplacé à la tête de Cessy par l'abbé Trutgaud qui fit procéder à la translation des reliques de Saint Baudèle. Cette translatio révèle les liens déjà anciens qui unissent Cessy au martyr nîmois.

3- Changement de dédicace et translation des reliques de Saint Baudèle

Selon dom Cotron, l'abbaye de Cessy était, au VI^e siècle, dédiée à la Sainte Croix. Puis « des années s'étant écoulées, le nom du monastère changea pour celui de Saint Baudèle de Cessy-les-Bois à cause des reliques qui y furent déposées ». Or les reliques de Baudèle vinrent à deux reprises trouver refuge à Cessy. A quel moment le changement de dédicace a-t-il eu lieu ? Pour répondre à cette question examinons tour à tour les documents dont nous disposons.

Les auteurs de la Gallia Christiana exposent dans leur synthèse sur Cessy que « cent ans après le martyr de Saint Baudèle, l'abbé Romule qui était à la tête de quatre-vingt moines à Nîmes, après avoir été chassé par les païens, reçut des souverains le domaine de Cessy dans le pagus d'Auxerre, où il fonda, avec Eudes et Wala, un monastère en l'honneur du saint martyr et obtint des privilèges pour ses successeurs. Ils placent cette fuite dans les années 720-724, pendant les premières vagues d'invasions sarrasines. L'historiographie du XIX^e prend une position beaucoup plus vague. Jean Née de La Rochelle, s'appuyant sur « un manuscrit de l'an mil nouvellement découvert » dont il ne précise pas la nature, reprend par exemple les propos de la Gallia en plaçant au V^e siècle la fuite des moines nîmois devant les barbares. L'abbé Henry et Lespinasse entretiennent cette confusion sur le séjour des moines de Romule à Cessy. Dans ce contexte il est difficile de savoir si cette nouvelle fondation dédiée à St Baudèle dans le premier quart du VIII^e siècle a fusionné avec le monastère cité dans les règlements d'Aunaire et de Tétrice, ou bien si elle s'est substituée à lui. Il n'est en tout cas jamais fait mention dans les textes de deux établissements monastiques à Cessy. On sait par ailleurs qu'une translation des reliques de Saint Baudèle eut lieu à Cessy en 878. Elle correspond à une phase de restauration du monastère par son abbé nommé Trutgaud qui fit reconstruire les bâtiments monastiques. En même temps et afin de ramener le culte de Baudèle et le rayonnement de la petite obédience, il envoya à Nîmes des religieux de son monastère quérir, avec l'appui de Bernard de Gothie, une partie des reliques de leur saint patron Baudèle.

La dédicace à Saint Baudèle précède donc sans doute l'arrivée définitive des reliques et on doit supposer que l'abbé Romule, ses reliques et une partie au moins des moines est repartie à Nîmes un peu plus tard, une fois le danger sarrasin écarté.

Le sermon d'Haymon d'Auxerre sur un verset de la première épître de Saint Jean évoqué plus haut, contient un dernier indice sur le nom du monastère de Cessy. Le monastère est éclairé par deux mentions dans la citation : il est en Auxerrois, mais on apprend qu'il a changé de nom. En effet, examinant de plus près le manuscrit, JJ Contreni a constaté que, dans la citation biographique portant sur Haymon, juste après le mot Auxerre une main a attiré l'attention du lecteur sur une note aujourd'hui effacée mais dont on peut reconstituer : « ...ud(?)e ...monasterio ». Contreni interprète la lacune comme « *Baudelio monasterio* ». L'abbaye autrefois dédiée à St Baudèle aurait changé de nom ou plutôt repris le nom de Sasceium, c'est à dire Cessy, à la fin du IX^e ou au début du X^e siècle, au moment de la rédaction du manuscrit. Pourtant quelque temps après, autour des années 935, les *Gesta* mentionnent dans la notice de l'évêque Gualdric le monastère St-Baudèle de Cessy. Il semble donc que le changement de nom quelques années plus tôt ne doit pas être interprété comme significatif et définitif mais seulement comme le révélateur de pratiques onomastiques mal fixées, le monastère étant désigné tantôt sous sa dédicace à Baudèle tantôt sous son toponyme géographique.

En résumé, Cessy accueille peut-être au VIII^e siècle les moines de St-Baudèle de Nîmes fuyant devant les incursions sarrasines. Le monastère, rénové à la fin de l'époque carolingienne reçoit alors les reliques de son saint patron Baudèle. Mais c'est seulement au premier quart du X^e siècle, dans la notice que les Gesta consacrent à Gualdric qu'apparaît la première mention explicite du « *Monastère St- Baudèle de Cessy* ».

Les liens de dépendance entre Cessy et St-Germain, théoriquement posé dès la donation du VII^e siècle, sont concrètement confirmés à la fin du IX^e par l'abbatiate d'Haymon. L'intégration dans la mouvance auxerroise n'enlève cependant rien au dynamisme de l'établissement qui conserve un abbé responsable de l'initiative et de la conduite de la *translatio*. Ce qui apparaît comme une relative autonomie dans sa gestion temporelle et spirituelle se voit confirmer par les relations que l'abbaye entretient avec les évêques d'Auxerre. En effet, même soumise à St-Germain, la petite abbaye semble avoir gardé des contacts privilégiés avec les évêques de la cité.

C – Une dépendance de Saint-Germain toujours honorée par les évêques d'Auxerre

Le demi siècle à la charnière des IX^e-X^e siècles apporte plusieurs témoignages de l'attachement des évêques à Cessy alors que, devenue obédience auxerroise, son cheminement est désormais lié à St-Germain.

1 – Un sanctuaire de dévotion épiscopale

L'évêque Wala est le commanditaire de l'œuvre des chanoines « *Rainogala et Alagnus, les deux flambeaux de notre collège, qui mirent par écrit, avec la collaboration d'Heiricus, théosophe et moine, en pages soigneusement élaborées, dans un style concis et précis, les Gestes des évêques de ce siècle* ».

Wala était de noble origine. Son frère Anségise était archevêque de Sens (871-883) et vicaire apostolique de la Gaule et de la Germanie.

Anségise, archevêque de Sens

Il exerça sa bienfaisance en faveur de son église, dont il assura la protection spirituelle et temporelle avec sollicitude. Alors qu'il avait presque achevé les tâches entreprises dans son diocèse, il fut surpris par la mort avant 883, sans doute vers 878-879. Or, à l'encontre des pratiques habituelles de ses prédécesseurs, il ne fut pas inhumé dans l'église St-Germain mais « une tombe abrite son corps au monastère de Cessy ». Wala est le seul évêque à avoir élu sépulture en dehors de la ville d'Auxerre, ici au monastère de St Baudèle. Il n'est pas rare que les pontifes dérogent à la règle de l'inhumation dans l'abbaye auxerroise même si celle-ci reste une préférence. Cependant lorsqu'il en est ainsi, la sépulture se fait généralement dans une église de la cité. Le choix de Wala témoigne donc d'un attachement particulier de l'évêque au monastère nivernais, pourtant dépendant de St-Germain.

Wala : cet évêque était français de naissance ; comme Anségise, archevêque de Sens, était son frère, et que cet archevêque était certainement du diocèse de Reims, on peut assurer que Wala était aussi de la Champagne. Son père se nommait Ardrade, et mère, Witèle. Il était à la cour de Carloman, fils de Louis le Germanique, roi d'Allemagne, lorsqu'il fut élu évêque. Il vint de là à Auxerre, pour prendre possession de l'évêché, accompagné de plusieurs gentilshommes de Bavière.

Se ressentant alors beaucoup des impressions de la cour, Wala ne goûtait, au commencement de son épiscopat, que la lecture des auteurs profanes. Bientôt il s'aperçut que les gentilshommes qu'il avait amenés avec lui, étaient à la charge de son église. Après les avoir congédiés avec toute la prudence convenable, il désira connaître quels étaient les membres lettrés de son clergé; on les lui nomma; il les fit venir, les reçut avec amitié, les retint souvent à sa table, et ne voulut se conduire que par leurs conseils. Grâce à eux, il releva la dignité de l'office divin et fit écrire la vie de tous les évêques ses prédécesseurs, sous le titre de: *Gesta Pontificum Autissiodorensium*, sainte biographie que l'on possède encore manuscrite à la bibliothèque d'Auxerre, et que le P. Labbe a publiée en 1657. Les auteurs de cet ouvrage se nommaient Rainogala et Alagus. Heric ou Henri, moine de Saint-Germain, y travailla également.

Wala se faisait un devoir, et un plaisir d'assister à tous les offices, et ne manquait jamais aux matines, bien qu'à cette époque elles se célébrent pendant la nuit; lorsqu'il remarquait des chanoines ou de jeunes clercs absents, il les envoyait réveiller, afin que le chœur fut rempli pendant tout l'office, et leur demandait ensuite la cause de leur conduite. Il voulut toujours avoir des chanoines, pour témoins de ses actions, conformément aux anciens canons, et comme il avait pleine confiance en son clergé, il ne souffrait pas qu'on lui en dit du mal. Par cette raison, il aimait de voir ses prêtres réunis entre eux et autant que possible sans mélange de laïques, et avait coutume de dire : *Pares paribus socientur*.

On a vu des prélats qui prenaient les biens ecclésiastiques et les distribuaient à leurs parents pour les enrichir; Wala, au contraire, retirait de grands revenus de sa famille et ne s'en servait que pour enrichir son église. Il fit présent à la cathédrale de plusieurs vases d'or et d'argent, et d'ornements très précieux; il aurait cru commettre un sacrilège, s'il lui avait soustrait la moindre pièce d'argenterie. Il employa aussi une partie de sa fortune à recueillir des manuscrits, et, s'il éprouva un regret, ce fut de ne pas en réunir autant qu'il l'eût désiré. Presque toutes les églises de son diocèse furent restaurées à ses frais. Le nom de Wala se trouve avec celui d'Anségise, son frère sur le testament d'Eccard, comte d'Autun, qui lui légua à lui personnellement un livre de saint Isidore.

L'ancien biographe de Wala ne marque pas qu'il soit jamais sorti de son diocèse; mais les actes des conciles nous apprennent qu'en 876, il fut présent à celui de Ponthion en Pertois, diocèse de Chalons, et à la diète tenue à Pavie par le roi Charles le Chauve, en février de l'année, suivante. On a d'autres preuves encore, car son nom se rencontre dans les capitulaires de ce dernier prince dressés cette même année à Quierzy-sur-Oise.

Wala était à Auxerre, lorsqu'il fut atteint de la maladie dont il mourut, le 9 mars 879. On ne sait positivement où il a été inhumé, bien que l'auteur de sa vie ait avancé **qu'on lui avait donné la sépulture dans le monastère de Saissy**. Ce qui est plus certain, c'est qu'Anségise, son frère, laissa aux chanoines d'Auxerre pour l'anniversaire de Wala : deux fermes situées à Riot, et en donna, une autre sise à Pestau (Pistasiolum) pour augmenter le luminaire de Saint-Etienne.

On a voulu interpréter cette disposition en rapport avec le récit de la translation des reliques de Baudèle en 878. En effet, ce texte, déjà évoqué, signale qu'une certain Wala fut un des successeurs de Romule et d'Eudes à l'abbatit de Cessy, probablement dans la première moitié du VIII^e siècle. L'hypothèse qu'il puisse s'agir là de l'évêque d'Auxerre a été envisagée, ce qui éclairerait le choix de sépulture de ce dernier. La chronologie – près d'un siècle et demi d'écart – s'oppose toutefois à ce rapprochement des deux homonymes. De plus en 878, Wala est évêque d'Auxerre. Si le récit hagiographique l'avait évoqué, on peut penser qu'il n'aurait pas omis sa fonction. L'abbé Lebeuf, soulignant l'obscurité des sources sur Cessy, alla jusqu'à mettre en doute cette inhumation et par là même les propos des Gesta. Aucun élément ne vient à l'appui de cette hypothèse. Le choix de Cessy comme dernière demeure n'est qu'une des manifestations, certes plus marquée, de l'attachement traditionnel des évêques d'Auxerre à cette abbaye depuis Aunaire. On se souvient que la donation d'Ingonde laissait l'usufruit de la terre de Cessy à Didier jusqu'à sa mort qui

marqua la rétrocession à St-Germain. Le silence des sources ne permet pas de connaître avec certitude la réalité de ce don, mais la parenté entre St-Germain et Cessy semble effective avec l'abbatiate d'Haymon. Toutefois, il n'est pas interdit de penser que les évêques d'Auxerre conservèrent des liens privilégiés avec le petit monastère. Cette hypothèse est renforcée par les actions de deux des successeurs de Wala, Wibald et Gualdric.

Wibald était évêque de la cité auxerroise lorsque fut écrit le récit de la translation des reliques de Baudèle à Cessy sous l'abbatiate de Trutgaud. Ce même texte rapporte que le pontife fut à l'origine d'un miracle qui se produisit alors à Cessy. Le prélat, venu en l'église de ce monastère vers 881, donna à une jeune fille aveugle qui s'y trouvait le voile de Baudèle. A son contact elle recouvrit la vue. Cette guérison miraculeuse eut tant d'écho qu'elle rapporta le culte de Saint Baudèle dans toute la région et accrut la renommée du sanctuaire.

C'est à peine s'il s'écoula un mois entre la mort de Wala et le sacre de **Wibald**, comme évêque d'Auxerre. Celui-ci, français de nation, était né à Cambrai. Son père Leufroi, et sa mère Dode, appartenaient à de nobles familles de cette dernière ville, et l'on croit même, que Leufroi n'était autre que Luitfrid ou Liutfrid à qui le pape Jean VIII écrivit l'une de ses lettres.

Wibald avait d'abord été disciple de Jean Scott qui était alors célèbre en France, et avait appris de lui à mener une vie de véritable philosophe; mais lorsqu'il fut plus âgé, ses parents le produisirent à la cour de l'empereur Louis le Bègue. Cinq ans après, ce monarque, voulant le récompenser de sa conduite si prudente et si sage, fit connaître aux prêtres d'Auxerre qu'il le destinait à être leur évêque. L'élection de Wibald eut alors lieu comme à l'ordinaire par le clergé et par le peuple qui respectèrent le désir de l'empereur, et le sacre du nouvel évêque fut célébré par Anségise, archevêque de Sens, le dimanche des Rameaux, 5 avril 879.

Le successeur de Wala se distingua par une grande douceur et par une admirable charité. Ni les frimas de l'hiver ni les chaleurs de l'été ne purent l'empêcher de diriger lui-même avec un zèle admirable les embellissements nombreux qu'il fit faire à sa cathédrale. A l'extrémité occidentale de cette église, il fit élever un édifice qui contenait deux chapelles superposées et ayant chacune son autel; il dédia la chapelle supérieure en l'honneur de la Sainte-Croix, et l'inférieure, à la mémoire de l'apôtre saint Paul, des évêques d'Auxerre saint Amatre et saint Germain, de saint Martin et de saint Benoît, et principalement du pape saint Grégoire.

Comme quelques-uns de ses prédécesseurs, Wibald voulut que les chanoines d'Auxerre se ressouvinsent du jour qu'il avait été sacré évêque, et de celui qui serait le dernier de son existence. Il leur assigna, à cet effet, la moitié de la terre de Chichery, qui, selon le nécrologe, contenait huit métairies; sur le revenu de cette terre, on devait prendre une somme nécessaire pour donner aux chanoines quatre repas, l'un le jour de son sacre, l'autre le jour de sa mort; le troisième le jour de l'obit de l'empereur Louis le Bègue, et le quatrième à la fête de la dédicace des cryptes de la cathédrale. Il augmenta aussi la mense des chanoines de Saint-Eusèbe, en leur donnant huit maisons du village de Moulins. Il eut soin de faire confirmer toutes ces donations par des lettres patentes royales.

Sur le point de terminer sa carrière, le vénérable Wibald ressentit les plus cruelles frayeurs des jugements de Dieu. Il se déclarait publiquement le plus criminel des hommes, et demandait pardon à tout le monde, craignant d'avoir fait offense à quelqu'un. Il espérait cependant en la miséricorde divine, et, après saint Etienne, il avait une grande confiance en saint Clément, pape. Il demanda qu'on l'inhumât à l'entrée de la porte de son église; mais, après sa mort, arrivée le 12 mai 887 les chanoines l'enterrèrent à la porte, mais à l'intérieur de la cathédrale.

Ce fut sur la fin de l'épiscopat de Wibald, qui avait siégé sept ans, un mois et huit jours ou pendant la vacance qui suivit sa mort, que le corps de saint Martin fut rapporté d'Auxerre à Tours.

« On en a une histoire si pleine d'anachronismes, dit l'abbé Lebeuf, qu'on ne peut guère fixer cette époque. »

Il faut ici souligner que la notice consacrée par les Gesta à Wibald, pourtant prolixe sur la bienfaisance qu'il montra envers ses églises et le culte des saints, reste muette sur ce miracle. Ce n'est pas le cas en revanche de la notice de Gualdric (ou Gaudry) qui relate assez longuement les relations qui unirent l'évêque à Cessy.

Gualdric-Gaudry : le clergé et le peuple d'Auxerre étaient si satisfaits d'avoir eu un moine pour évêque dans la personne de Betton, qu'après la mort de ce prélat, ils jetèrent les yeux sur l'abbé de Saint-Germain pour lui succéder. Le duc Richard le Justicier notifia à Gaudry que l'église d'Auxerre l'avait élu, et celui-ci accepta, au mois de mars suivant, en sorte que le siège ne fut vacant que l'espace de trente trois jours. Le dimanche des Rameaux, 29 de ce mois, Gaudry sortit de son monastère avec tous les religieux, et vint à la cathédrale où il fut sacré évêque.

Ce prélat appartenait à une noble famille de l'Auxerrois. Fils de Gaudry et d'Hemmène, il avait été voué dès son enfance, à Dieu et à saint Germain. Confié aux religieux de ce monastère, il y prit l'habit de leur ordre, et devint après avoir passé par diverses charges, abbé de cette célèbre communauté. Placé sur le trône épiscopal, il continua d'observer fidèlement les règles monastiques de l'abbaye qu'il avait dirigée; et il fut d'un abord facile, d'un visage gracieux, magnifique dans la réception de ses hôtes, d'une douceur à l'épreuve des injures, d'une grande réserve dans ses discours, aimant particulièrement les ecclésiastiques et plus encore les moines parce qu'il avait été élevé parmi eux, ne rejetant point la compagnie des gentilshommes, mais s'y plaisant au contraire, donnant toujours la préférence à ceux qui étaient de ses parents, et leur témoignant sa libéralité plus qu'aux autres. Il se fit une maxime d'être assidu à l'office divin de son église, et comme il avait un bonne voix, il la faisait entendre dans toutes les solennités religieuses. Il avait un temps fixé pour la prière, et un temps pour la réception des fidèles de son diocèse qui avaient affaire à lui. Tous les jours, après la messe, une multitude de pauvres se rassemblaient à la porte de la mai-son épiscopale, et Gaudry donnait lui-même, à chacun d'eux un pain ou un demi-pain, suivant l'âge de la personne, et une tasse de vin; après quoi les pauvres chantaient des psaumes autour du prélat. En carême, celui-ci augmentait ses aumônes et distribuait même de l'argent aux plus pauvres; le jeudi-saint, il habillait les indigents et leur donnait un repas.

Gaudry termina la reconstruction de la maison épiscopale commencée par Betton, et fit aussi bâtir deux autres corps de logis attenants à la tour de l'église et au milieu desquels il éleva une chapelle en l'honneur de la Sainte-Croix. La crypte située au-dessous de la tour, avait été fermée jusqu'alors du côté du nord il y fit faire une ouverture avec un portique en fer ouvré et en cuir richement colorié. Il embellit l'intérieur de la cathédrale et y établit une galerie d'où il pouvait assister aux offices et voir tout son troupeau. Rien n'approche des présents qu'il fit à cette même église : il donna une couronne d'argent que l'on suspendit au milieu du sanctuaire, — un bras d'or garni de pierreries où il mit les reliques de saint Etienne et d'autres saints, — un autre bras d'or, mais sans pierreries, qu'il remplit des reliques de saint Germain, — deux petites croix d'or dont l'une, ornée d'ambre représentant le martyr de saint Laurent, renfermait les reliques de ce saint, une magnifique tenture, et une bannière éclatante d'or, pour les processions générales.

Gaudry alla visiter à Rome, sous le pontificat de Jean X, les tombeaux des Apôtres. Le pape lui fit alors présent de quelques reliques de saint Laurent et de sainte Eugénie. On a vu plus haut que les reliques de saint Laurent furent placées par Gaudry dans une croix d'or.

L'église du monastère de Saissy, à quatre lieues de Varzy, avait été brûlée par les Normands. L'évêque d'Auxerre la fit reconstruire à ses frais, et l'embellit. **Il semblait qu'il eût pris en affection les moines de cette abbaye** à cause de la pauvreté dans laquelle ils se trouvaient souvent. Gaudry leur envoyait de temps à autre des provisions de bouche, et, s'y transportant quelquefois, il leur faisait de pieux discours pour les exciter non-seulement au travail des mains, mais encore aux exercices spirituels.

Il avait le désir de rebâtir à neuf l'église de Saint-Eusèbe et celle de Saint-Gervais près d'Auxerre; mais il ne vécut pas assez longtemps pour donner suite à ce pieux dessein, et légua seulement sur la fin de sa vie à chacune de ces deux églises, la somme de cent sous d'or. Il n'oublia point celle de Saint-Germain dont il avait été abbé, et lui fit beaucoup de présents. Enfin, il ordonna que, pendant les fêtes de la Pentecôte, tous les curés de son diocèse vinssent en procession à Auxerre avec leurs paroissiens, et qu'après avoir fait leurs stations à toutes les abbayes, situées autour de la ville, ils se rendissent à la cathédrale, où l'archidiacre leur dirait quelques paroles d'édification; et si l'évêque n'était point absent, ils ne s'en retourneraient pas qu'ils n'eussent reçu sa bénédiction.

Un prélat si régulier, si amateur du bon ordre et si rempli de zèle pour les églises de son diocèse, aurait dû vivre longtemps pour le bonheur de ses ouailles; mais il ne siégea que quinze ans et vingt quatre jour, et mourut le dimanche 24 avril 933. On l'inhuma à Saint-Germain.

2- Cessy restauré par l'évêque Gualdric

Les **raids normands** qui menacent l'Occident depuis plusieurs décennies dévastent à nouveau l'ouest de la Bourgogne au début du Xe siècle. Menés par leur duc Rollon, les Danois fondent sur le diocèse qu'ils mettent à sac. L'évêque Géran, l'un des prédécesseurs de Gualdric, prend à plusieurs reprises la tête des troupes armées et parvient à les repousser. Lors d'une de leurs razzias dans le pagus de Nevers, vers 911, le sanctuaire de Cessy est livré au saccage puis incendié. Géran, aidé des troupes du comte Richard le Justicier réussit à triompher définitivement de l'adversaire qui se convertit peu après et reçoit la Normandie. Plusieurs années après, l'établissement monastique de Cessy est toujours en ruine. Les moines de Saint Baudèle, comme ceux de Saint Germain, ne sont pas parvenus à le relever des destructions normandes. Gualdric « brûlant du feu de m'amour divin...fit alors rebâtir à l'identique et à ses frais le monastère de Cessy et l'ennoblit d'offrandes considérables ». L'évêque vient au secours de Cessy au cours de son épiscopat entre 918 et 933. Il prend totalement en charge la reconstruction des bâtiments réguliers. Mais l'action de Gualdric à Cessy ne se limite pas à pourvoir à l'indispensable.

« Il gratifia ce même lieu d'un reliquaire couvert de feuilles d'argent et de dorures, et d'une grande croix elle-aussi en argent, ouvragée et sculptée à l'instar de celle de Saint-Etienne. Il offrit encore deux très belles étoffes pour recouvrir l'autel de Dieu, trois linges avec un calice et une patène en argent ouvragé, une aube damassée et une chasuble verte avec un huméral et une ceinture, les deux décorées d'or. »

Tous les ornements liturgiques du monastère ont sans doute disparu dans les raids danois. On peut penser qu'ils égalaient en somptuosité et en prix ceux que l'évêque leur donne. Celui-ci n'hésite pas à prendre pour modèle la croix qu'il fit confectionner pour sa Cathédrale. Gualdric

assure donc la restauration du monastère et permet à la liturgie de retrouver tout son éclat. L'offrande d'une chasse couverte de lames d'argent n'est pas fortuite. Elle témoigne du

souci constant de promouvoir le culte des reliques. L'insistance sur celles de Baudèle est d'autant plus présente que sa dévotion ancienne fut, on l'a vu, réactivée à deux reprises par la translation des reliques en 878 et par le miracle de l'aveugle guérie en 881.

Les largesses épiscopales dépassent le simple souci liturgique. Les Gesta soulignent en effet que l'évêque prit également en charge l'entretien des moines. Il les comble de sa sollicitude par des prières et des exhortations et assume pour eux la tâche d'un véritable guide spirituel. Soutien temporel et spirituel, l'évêque d'Auxerre assume ici le rôle tutélaire d'une abbaye-mère envers sa dépendance. En cette fin d'époque carolingienne au moins, le monastère Saint- Baudèle de Cessy semble bien avoir une position confuse entre le grand monastère et la cathédrale d'Auxerre.

3-Cessy entre Saint Germain et Saint Etienne

Jusqu'au règne de Charles le Chauve, il est impossible de confirmer ou d'infirmier les dispositions de la donation du monastère de Cessy faite par Ingonde à Saint Germain. La carence des sources est telle qu'il n'y a pas d'indices suffisants pour mettre en doute la réalité du transfert de possession des mains de l'évêque à celles des moines à la mort de Didier. Cela d'autant plus que les Gestes de abbés viennent rappeler, fort à propos, les liens qui unissent les deux sanctuaires. La présence à Cessy du maître Haymon qui en est l'abbé vers 865-875, est un indice majeur des liens qui unissent les deux établissements. Le choix d'Haymon témoigne assurément d'une certaine dépendance de Cessy envers Saint Germain. Si la nature exacte des liens juridiques entre les deux établissements nous échappe, il fait peu de doute que Cessy est alors dans la dépendance auxerroise. Les sources ne permettent pas de connaître plus précisément les formes prises par les relations entre les deux communautés.

Malgré cette filiation, Cessy reste très proche des évêques d'Auxerre. Wala s'y fait enterrer vers 878, ce qui est unique dans l'histoire des pontifes puisque tous, depuis le fondateur Pèlerin, sont inhumés dans la cité. Wala fait figure d'exception avec Hainmar, mort martyr non loin de Toul. Mais alors qu'Hainmar n'eut pas le libre choix de sa sépulture, Wala semble avoir délibérément désigné Cessy pour dernière demeure. Dans la mesure où rien ne manifestait auparavant un attachement traditionnel du siège épiscopal au monastère nivernais, si ce n'est l'intervention de Didier.

D – L'usurpation laïque (Xème siècle)

Au Xème siècle, la documentation reste muette sur Cessy et la réhabilitation de Gualdric. On apprend en revanche par les Gesta abbatum sancti Germani qu'au tournant de l'an mil, le monastère de Cessy « autrefois donné...mais séparé par la négligence et l'indolence de ses prédécesseurs fut ramené par l'abbé Heldric dans le droit et la propriété de Saint Germain. Il semble que le sanctuaire ait été, au cours du siècle, la proie d'usurpateurs.

Le contexte politique bourguignon s'éclaire dans l'histoire même de Saint Germain. On sait combien l'abbaye était impuissante sous l'épiscopat de Gualdric à parer au dénuement des frères de Cessy sans doute parce que ce n'était pas là l'une des préoccupations premières des abbés. De fait, depuis Charles le Chauve le dominium de l'abbaye est exercé par des Grands, proches du pouvoir carolingien. Puis, à partir des années 890, l'Auxerrois est pris dans les rivalités des Grands pour la constitution d'une Principauté bourguignonne. Le comte d'Autun Richard le Justicier

parvient d'abord à réunir l'essentiel des pagi bourguignons et à former ainsi une vaste principauté autonome. Le pagus d'Auxerre est étroitement contrôlé par Richard qui exerce une mainmise directe sur l'abbatit de Saint Germain ainsi que sur l'honor comtal et sait s'assurer de l'élection au siège cathédral d'un candidat favorable. Attesté avec le titre d'abbé de Saint Germain dans un diplôme de Charles le Simple en 900, Richard occupe vraisemblablement cette fonction depuis 893 ou 894, grâce à sa femme Aélis, dont l'oncle Hugues l'Abbé a tenu cet office jusqu'à sa mort en 886. Les droits de son épouse sont aussi à l'origine de sa présence à la tête du comté. Ce cumul des honores auxerrois permet à Richard de réunir entre ses mains juridiction religieuse et juridiction laïque. En 936 la principauté richardienne est convoitée par l'alliance entre Carolingiens et Robertiens. L'offensive menée par Louis IV d'Outremer contre l'héritier de Richard, Hugues le Noir, parvient à démanteler la principauté bourguignonne. Le robertien Hugues le Grand, qui accompagnait Louis dans son expédition, profita de ce triomphe pour bénéficier du partage de la Bourgogne. Il récupère l'Auxerrois et apparaît dès juillet 936 comme duc et abbé de Saint Germain d'Auxerre. Hugues le Grand n'eut alors de cesse d'étendre sa domination sur toute la principauté richardienne qui passa à sa mort aux mains de ses héritiers Otton, puis Henri.

Dès le premier quart du IX^e siècle et pendant tout le X^e siècle, les communautés monastiques auxerroises et notamment Saint Germain, qui est l'un des trois honores importants de la cité, demeurent sous la coupe des laïcs. Dans ce contexte d'affrontements aristocratiques, l'abbaye est un enjeu entre les grands. L'exercice de l'abbatit d'un grand monastère comme Saint Germain est évidemment moins la manifestation d'une piété et d'un souci d'entretenir dignement la louange divine, qu'un signe de puissance politique dans un jeu où les rivalités sont grandes. La vocation régulière et le retrait du monde sont si bien mis à mal que le dénuement de Cessy et le silence de Saint Germain à venir en aide à sa dépendance, trouvent là leur explication.

Cette situation originale d'une dépendance monastique sous protection épiscopale est à mettre en relation avec l'affaiblissement de Saint Germain dans un contexte de rivalités politiques. La fin du IX^e et surtout le X^e siècle sont des temps de désagrégation des pouvoirs, où les grands princes d'abord, puis les seigneurs locaux, récupèrent à leur profit la puissance publique. Pour asseoir leur pouvoir et manifester leur essor, les puissants laïcs étendent leur domination sur les terres d'Eglise. Dans ce contexte de désordre politique, les moines de Cessy parviennent d'autant moins à opposer une résistance suffisante à l'avancée laïque que l'appui de Saint Germain, elle-même en proie au joug laïque, lui faisait défaut.

En résumé, l'entrée de Cessy dans la dépendance de Saint Germain est un processus long et délicat à suivre qui ne donne jamais lieu à l'instauration d'une soumission exclusive et clairement posée. L'établissement régulier constitue un exemple précoce de communauté monastique rurale attestée par des réglemens liturgiques dès la fin du VI^e siècle. D'abord autonome, l'abbaye passe sous la dépendance de Saint Germain à l'issue d'une donation effectuée dans le premier quart du VII^e siècle. Mais cette dépendance laisse peu de trace dans la documentation jusqu'au IX^e, si bien qu'il est difficile d'en mesurer le statut. L'époque carolingienne vient confirmer tardivement l'existence de ces liens par l'abbatit du maître auxerrois Haymon, et ce malgré l'absence de Cessy dans les grandes chartes de confirmations carolingiennes. Le sanctuaire de Saint Baudèle reste toutefois très proche de la hiérarchie séculière. Les évêques d'Auxerre le comblent en effet de leur dévotion, en s'attachant à y développer le culte, à l'élever au rang de nécropole épiscopale ou à le relever de la ruine. Le désordre politique que connaît Auxerre à la fin du IX^e siècle, né de la dislocation des pouvoirs carolingiens, constitua sûrement un frein à la mise en place de liens de dépendance étroits et bien contrôlés entre abbaye-mère et dépendance.

La sujétion auxerroise reste ainsi très discrète et peut passer inaperçue à qui ne s'attacherait pas à suivre précisément l'histoire de Cessy. En effet, bien que soumise théoriquement à l'autorité auxerroise, Cessy reste désigné dans les sources comme une abbaye ou monastère et rien dans titre ne témoigne de cette dépendance. Cela dit cette désignation peut simplement rendre compte de la régularité de vie ou être une marque de déférence envers un établissement qui fut auparavant autonome. C'est une pratique que l'on trouve plus tard chez les clunisiens. Plus étonnant est le titre d'abbé toujours porté par les responsables de Cessy. Peut-être faut-il envisager là aussi que, par égard pour le rang tenu autrefois par l'établissement, le titre abbatial a été conservé.

Cette première dépendance monastique auxerroise de la plus haute époque, pour laquelle l'indigence des sources ne permet que de poser quelques jalons, se trouve rejointe aux temps carolingiens par une nouvelle obédience, plus proche d'Auxerre, l'abbaye de Moutiers. Ce second cas, mieux documenté, vient éclairer la mise en place d'un second élément de réseau monastique autour de Saint Germain.
